

# **Stratégie générale et Cadre programmatique 2005–2010**

Approuvé par  
le Conseil des gouverneurs  
le 2 novembre 2004

---

CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL  
Ottawa, Canada

---

---

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), un organisme canadien, est l'un des chefs de file de la production et de l'application de nouvelles connaissances pour relever les défis du développement international. Depuis plus de 30 ans, le CRDI travaille en étroite collaboration avec les chercheurs des pays en développement pour créer des sociétés en meilleure santé, plus équitables et plus prospères.

# TABLE DES MATIÈRES

Paragraphe

## Stratégie générale 2005–2010

### ONGLET 1 Introduction

### ONGLET 2 Première partie Continuité et changement dans le contexte de la recherche pour le développement

Le contexte du développement international .....	8
Le contexte canadien .....	30
Ce que cela veut dire pour le CRDI .....	36

### ONGLET 3 Deuxième partie Mission, principes et objectifs stratégiques

Fondements et principes .....	48
Objectifs stratégiques .....	66

### ONGLET 4 Éléments complémentaires aux domaines de programme

Partenariats canadiens .....	70
Partenariats avec d'autres bailleurs de fonds .....	73
Présence sur le terrain .....	74
Communications .....	75
Information sur la recherche .....	77
Apprentissage, savoir, suivi et évaluation .....	78
Gérance, probité et bonne gouvernance .....	80

## Cadre programmatique 2005–2010

### ONGLET 5 I. Un aperçu des principes qui sous-tendent l'action du CRDI et de leurs liens avec sa programmation

a) Renforcement des capacités et mentorat soutenu et continu .....	2
b) Prendre les devants .....	4
c) Pertinence sur le plan des politiques .....	7
d) Excellence scientifique .....	10
e) Innovation sociale .....	11
f) Rôle des réseaux .....	13
g) Spécificités et contextes régionaux .....	16
h) Efficacité et persévérance .....	17

### ONGLET 6 II. Des choix motivés

<b>ONGLET 7</b>	<b>III. La matrice des programmes</b>	
	i. Environnement et gestion des ressources naturelles (EGRN) .....	33
	Thèmes et initiatives de programme .....	41
	a) Écosystèmes et santé humaine .....	42
	b) Pauvreté urbaine et environnement .....	45
	c) Pauvreté rurale et environnement .....	49
	Secrétariats et projets d'envergure .....	53
	ii. Technologies de l'information et de la communication au service du développement (TIC-D) .....	57
	a) De l'accès à la technologie à l'économie de l'information .....	65
	b) Contexte régional — questions mondiales .....	66
	c) Élargissement graduel .....	68
	iii. Politique sociale et économique (PSE) .....	69
	Thèmes et initiatives de programme .....	75
	a) Paix, conflits et développement .....	76
	b) Mondialisation, croissance et pauvreté .....	78
	c) Gouvernance, équité et santé .....	80
	d) Droits des femmes et citoyenneté .....	82
	Secrétariats .....	84
<b>ONGLET 8</b>	<b>IV. Le Canada dans le monde, le monde au Canada</b>	
	i. Partenariats canadiens .....	88
	ii. Participation à l'internationalisation des conseils subventionnaires et des ministères gouvernementaux .....	90
	iii. Sciences émergentes, innovation et développement .....	92
<b>ONGLET 9</b>	<b>V. Activités exploratoires</b>	
<b>ONGLET 10</b>	<b>VI. Partenariats</b>	
<b>ONGLET 11</b>	<b>VII. Modalités</b>	
	i. Initiatives de programme, projets d'envergure et activités exploratoires .....	116
	ii. Souplesse du système de programme .....	119
	iii. Tendances des projets .....	122
	iv. Initiatives de renforcement des capacités .....	125
	v. Mécanismes d'octroi de subventions par voie de concours et bourses .....	126

# STRATÉGIE GÉNÉRALE 2005–2010

## Introduction

- 1 La Stratégie générale et le Cadre programmatique 2005-2010 du CRDI constituent le plan stratégique du Centre. La Stratégie générale (SG) comprend deux parties. La première consiste en une analyse de la situation passant en revue les éléments moteurs extérieurs qui sous-tendent l'action du Centre. La seconde expose les fondements de l'action du Centre : la mission que lui confère la loi, sa raison d'être, ses valeurs et son credo, les principes qui le guident et ses objectifs stratégiques.
- 2 Le Cadre programmatique (CP) énonce les grandes lignes de la programmation pour la prochaine période quinquennale, notamment les principaux domaines de recherche (ou « domaines de programme »), les activités exploratoires en cours et en préparation, ainsi que les évolutions prévues dans la programmation au cours des années à venir. Il aborde aussi un élément crucial, à savoir la manière dont le Centre mettra en œuvre son programme de travail. Les trois domaines de programme sont présentés de façon plus détaillée dans une série de descriptifs. Il y a un descriptif pour chacun des grands secteurs d'intervention (ou « initiatives de programme »). Le descriptif explique dans le détail en quoi consiste l'initiative de programme, notamment en déclinant ses grandes caractéristiques (méthodologiques, institutionnelles et ponctuelles), ses objectifs et les enjeux clés à examiner dans ce secteur. Les initiatives de programme ne sont pas toutes réexaminées au même moment, et c'est pourquoi trois d'entre elles seulement sont présentées aux gouverneurs à leur réunion de novembre 2004, en même temps que la Stratégie générale et le Cadre programmatique (SG+CP).
- 3 La Stratégie générale et le Cadre programmatique seront accompagnés du Cadre opérationnel (anciennement nommé le Plan opérationnel), dont le Conseil des gouverneurs prendra connaissance en mars 2005. La direction se servira de ce plan pour réfléchir à une structure organisationnelle, à un modèle de gouvernance interne et de reddition de comptes et aux processus administratifs pouvant favoriser le mieux la réalisation des buts et objectifs définis dans la stratégie et le cadre, pour faire des choix pertinents à ce sujet et leur donner expression. Le Cadre opérationnel aidera le Centre à mettre ses ressources en adéquation avec ses besoins.
- 4 La Stratégie générale et le Cadre programmatique se fondent sur une appréciation minutieuse du contexte international et national dans lequel s'inscrit l'action du Centre. Dans un premier temps, dix documents de synthèse ont été commandés à des experts de l'extérieur, au Canada et dans les pays en développement. Ces documents traitent des sujets suivants :
  - les réseaux de savoir,
  - l'évolution de la coopération pour le développement,
  - le milieu de la recherche au Canada,
  - le contexte de la politique étrangère du Canada,
  - les liens entre recherche et développement,
  - les questions régionales en science, en technologie, en recherche et en développement.

- 5 Il y a eu aussi :
- de vastes consultations officielles avec des experts, des pays en développement surtout, lors de quatre réunions régionales tenues au Caire, à Dakar, à Hanoï et à Montevideo;
  - des consultations avec les partenaires du Centre dans les milieux de la politique étrangère et de la recherche au Canada;
  - des discussions suivies avec les partenaires oeuvrant à l'exécution des projets sur le terrain et avec les autres bailleurs de fonds de l'aide à la recherche, notamment par l'entremise de l'International Forum of Research Donors (IFORD);
  - une série de consultations menées en personne ou par voie électronique auprès des personnels du Centre;
  - des réunions avec le Conseil des gouverneurs pour débattre des éléments tant de la stratégie que du cadre.
- 6 Les neuf examens d'initiatives de programme réalisés à l'extérieur du Centre ont aussi guidé la planification, tout comme les évaluations participatives à mi-parcours de deux autres initiatives de programme. Un certain nombre d'évaluations stratégiques, notamment un examen complet de l'influence des travaux de recherche financés par le CRDI sur les politiques publiques, ont parachevé la réflexion.

# Première partie

## Continuité et changement dans le contexte de la recherche pour le développement<sup>1</sup>

7 Cette partie examine les principaux facteurs — ou éléments moteurs — extérieurs, dont le Conseil, le personnel et les partenaires du CRDI ont tenu compte dans la planification stratégique. Pour plus de commodité, on a distingué les éléments moteurs liés au contexte dans lequel s'inscrit le développement international des facteurs ayant trait au contexte canadien. Ces deux contextes sont inextricablement liés et ne sont décrits séparément que par souci de clarté.

### Le contexte du développement international

8 Malgré la mondialisation qui semble s'accélérer, les inégalités et les divisions restent grandes. Le revenu par habitant des pays industrialisés est encore plus de 90 fois supérieur à celui des pays les moins développés. Les enfants des pays en développement sont 17 fois plus susceptibles de mourir avant l'âge de cinq ans et dans une proportion de 35 % moins susceptibles de terminer leurs études primaires que les enfants des pays industrialisés. La mondialisation a indubitablement apporté des bienfaits à plusieurs, notamment en impulsant la croissance économique et en ouvrant à une échelle sans précédent l'accès aux capitaux, à l'information, à la technologie, ainsi qu'aux produits et services. Mais elle est aussi partielle : ses bienfaits se répartissent de manière très inégale, les pays et régions riches et quelques rares pays en développement se taillant la part du lion. Il y a tout lieu de penser toutefois que l'interaction entre les forces de la mondialisation et la politique intérieure est importante : les pays qui ont fait florès sont ceux qui ont le mieux maîtrisé la mondialisation. Celle-ci a par ailleurs apporté son lot de difficultés, notamment l'instabilité financière, la propagation accélérée d'épidémies comme celles de VIH/sida et de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère), le réchauffement de la planète et le grand banditisme en tous genres, qui s'est internationalisé et comprend le terrorisme, la traite internationale des êtres humains, le commerce de la drogue et le commerce illégal des armes, ainsi que le blanchiment d'argent qui y est associé.

9 La croissance est certes répartie ces trois dernières années dans la plupart des pays industrialisés, mais, dans les pays en développement, le bilan est plus inégal. L'Asie, en gros, connaît une croissance rapide, tandis que l'Amérique latine stagne et que certaines parties de l'Afrique et d'autres régions reculent en fait. Dans le monde, la proportion des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté de 1 USD par jour recule, mais il y a des

<sup>1</sup> Sources pour cette section : Shaohua Chen et Martin Ravallion, "How have the world's poorest fared since the early 1980s?", Banque mondiale, Policy Research Working Paper 3341, juin 2004; *The Economist* (Londres), 13 mars 2004; *Financial Times* (Londres), 5 mai 2004; InterAcademy Council, *Inventing a Better Future: A Strategy for Building Worldwide Capacities in Science and Technology*, IAC, Amsterdam, 2004; Paul Martin, « Discours du Premier ministre Paul Martin à l'occasion d'un déjeuner organisé par la Chambre de commerce de Laval », CPM, Ottawa, 2004; PNUD, *La Democracia en América Latina: Hacia una Democracia de Ciudadanas y Ciudadanos*, PNUD, New York, 2004; PNUD, *Rapport sur le développement humain 2003*, PNUD, New York, 2003; PNUD, *Rapport arabe sur le développement humain*, PNUD, New York, 2004; Institut de statistique de l'UNESCO, *Mesurer l'état et l'évolution de la société de l'information : un défi pour les statistiques*, ISU, Montréal, 2003; Westhom, G., Tchatchoua, B. et P. Tindemans, "Measuring progress towards knowledge societies", *A World of Science* (UNESCO), vol. 2, no 1, 2004; Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2004*, Banque mondiale, Washington, DC, 2004.

divergences quant au recul ou non de leur nombre réel. Même là où le PIB grimpe en flèche, le taux de pauvreté monétaire diminue beaucoup plus lentement; en Asie du Sud, par exemple, il faut une hausse de 5 à 7 points du revenu national pour faire baisser de un point la proportion des personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Les inégalités de revenus restent obstinément élevées, à la fois entre les pays et au sein de beaucoup d'entre eux; il y a lieu de penser désormais que l'inégalité constitue un facteur important dans les conflits au sein des pays. Les mesures non monétaires de la pauvreté et du bien-être dessinent un tableau encore plus complexe.

- 10 Parallèlement aux inégalités de richesse et de bien-être dans le monde, il y a des inégalités aussi grandes voire plus grandes encore devant le savoir, la technologie, la recherche et la faculté de les mobiliser en faveur du développement. Les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui abritent 21 % de la population mondiale, concentrent 58 % des revenus, 72 % des internautes et 80 % des dépenses brutes de recherche-développement (R-D) dans le monde. En 2001, dans la plupart des pays africains, moins de 0,5 % de la population se servait de l'Internet; en Amérique latine, c'était entre 3 et 10 %; dans les pays industrialisés, les internautes représentaient 25 à 50 % de la population. Cependant, le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication augmente rapidement dans les pays en développement.
- 11 L'effort de R-D dans les pays industrialisés à revenu élevé se situe entre 1,5 % et 3,8 % du revenu national. Les pays africains, eux, consacrent en moyenne seulement 0,3 % de leur revenu beaucoup plus modeste à la R-D et les États arabes, 0,2 %. En moyenne, c'est 0,5 % de leur revenu national que les pays en développement destinent à la R-D. Cela se répercute bien entendu sur les autres indicateurs liés à la R-D, tels que le nombre de chercheurs, de centres de recherche, de bibliothèques et de laboratoires, ainsi que le nombre et la fréquence des extraits de la recherche, comme les articles publiés dans les revues spécialisées et les brevets délivrés. Ainsi, l'Afrique, où vit 13 % de la population mondiale, ne revendique que 1,2 % des chercheurs. Les dépenses annuelles brutes par chercheur (compte tenu de la parité des pouvoirs d'achat) s'élèvent à 191 000 USD dans les pays de l'OCDE, contre 69 000 USD en Afrique et 48 000 USD dans les pays arabes.
- 12 Au sein du monde en développement, les dépenses de R-D et les capacités de recherche se concentrent dans un petit nombre de pays. En effet, les différences sont aussi importantes au sein des régions qu'entre les régions. Pour les trois quarts, l'effort africain de R-D est le fait de l'Afrique du Sud, par exemple. En fait, dans le monde en développement, la concentration de l'effort de R-D dans quelques pays (Brésil, Chine, Inde, Afrique du Sud) est tellement spectaculaire que beaucoup commencent à considérer ces derniers comme un groupe très distinct. Les dépenses annuelles brutes par chercheur dans les nouveaux pays industrialisés d'Asie, par exemple, s'élèvent à 184 000 USD compte tenu de la parité des pouvoirs d'achat et à 190 000 USD au Brésil, soit respectivement 4 % et 0,5 % de moins que la moyenne de l'OCDE.
- 13 Paradoxalement, cette hétérogénéité croissante entre les pays du « Sud » pourrait donner lieu à de fructueuses coopérations Sud-Sud, les pays moins développés pouvant tirer des enseignements du succès des autres. Cependant, cela pourrait aussi inciter les pays en développement ayant des capacités plus grandes à boudier les autres et à se tourner exclusivement vers le monde industrialisé.



- 14 La rapidité avec laquelle se produisent les changements économiques et sociaux dans le monde est liée à l'évolution encore plus rapide et plus fondamentale des technologies, surtout des technologies de l'information et de la communication, de la biotechnologie et de la nanotechnologie. Ces technologies et les bienfaits qu'elles apportent se répartissent inégalement dans le monde; ce « fossé numérique » coexiste avec d'autres fossés scientifiques et technologiques. Malgré les possibilités qu'elles offrent et les bienfaits qu'elles apportent, les technologies comportent des inconvénients. L'écart général entre les capacités de recherche des pays riches et celles des pays pauvres est sans doute moins grand que l'écart entre les capacités liées à ces nouvelles technologies, surtout la biotechnologie et la nanotechnologie. Tous les pays doivent faire des choix difficiles en ce qui concerne les OGM, les droits de propriété intellectuelle et les connaissances autochtones, le commerce des nouvelles technologies et de leurs produits, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et aussi dans d'autres domaines. Or les pays en développement n'ont bien souvent que très peu de moyens à consacrer à l'analyse de ces problèmes afin de pouvoir s'y attaquer à partir de données probantes. Il faut un gros effort budgétaire pour développer de telles capacités alors que les finances de ces pays sont déjà sollicitées par d'autres projets utiles, comme la promotion des droits à l'éducation primaire et aux soins de santé. Dans le même temps, les gouvernements des pays bailleurs de fonds et des pays en développement sont, les uns comme les autres, de plus en plus conscients des possibilités qu'ouvrent les nouvelles technologies pour ce qui est de faire reculer la pauvreté et de favoriser l'emploi et le développement durable et équitable.
- 15 Les formes que prend la croissance économique, notamment la domination de certains modes de production et de consommation, conjuguées aux évolutions démographiques et à des politiques de l'environnement et des pratiques de gestion inadaptées exacerbent les défis écologiques que doivent relever les pays en développement. Complexes, imbriqués et se prêtant mal à une gestion hiérarchisée, ces défis se manifestent à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. L'impact de l'activité humaine sur les eaux douces, les sols, les forêts, les zones de pêche et les océans ainsi que sur d'autres ressources et processus écologiques qui ont une importance vitale est manifeste à l'échelle mondiale. Les pauvres sont ceux qui en subissent les conséquences en première ligne : eau polluée et rare, récoltes moins abondantes, écosystèmes détériorés produisant en moins grande quantité les vivres et les matières dont ils ont besoin. Si certaines des interactions entre la salubrité des écosystèmes et la santé humaine sont connues, beaucoup d'autres le sont moins, et les pratiques, technologies, politiques et lois favorisant tant la santé des êtres humains que la salubrité des écosystèmes commencent tout juste à poindre. Bon nombre des solutions qu'il faut apporter aux problèmes environnementaux doivent naître à l'échelle locale, puis être élargies et soutenues par des lois, politiques et programmes d'envergure infranationale, nationale, régionale, voire mondiale, qui améliorent les systèmes sociaux et écologiques et les pérennisent.
- 16 S'agissant des grandes orientations et de la gouvernance à l'échelle mondiale, il y a un vaste consensus sur l'importance de réaliser les buts des principales conférences internationales de la décennie, notamment du Sommet du millénaire de 2000 (y compris les objectifs de développement du millénaire), de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey en 2002 et du Sommet mondial sur le

développement durable tenu à Johannesburg, en 2002 également. Beaucoup — sans qu'il y ait unanimité — conviennent de la nécessité de faire reculer la pauvreté, de favoriser le développement durable et les droits de la personne et de nouer un nouveau partenariat entre pays riches et pays pauvres pour assurer le développement et la gouvernance mondiale. Il y a consensus sur la nécessité de favoriser la croissance économique, notamment celle qui bénéficie aux pauvres sans nuire à l'environnement.

- 17 Il y a dissensus toutefois sur la façon de réaliser ces nobles aspirations. Sur d'autres dossiers, comme les négociations commerciales internationales, la fourniture et le financement des biens publics dans le monde, les droits de propriété intellectuelle, les changements climatiques, la lutte contre le VIH/sida et la réforme des structures mondiales de la gouvernance, il n'y a pas de consensus à l'horizon. L'absence de consensus quant à la façon de s'y prendre pour réaliser les grands objectifs de développement tient certes dans une grande mesure à des valeurs philosophiques, à des idéologies ou à des intérêts qui divergent, mais aussi pour une bonne partie à des désaccords sur les faits pertinents, qui, dans de nombreux cas, ne sont pas connus. Il y a donc lieu pour la recherche de fournir des données probantes pour le dialogue, les négociations et la prise de décision. Même lorsque les différences tiennent à des valeurs ou à des idéologies, la production de données factuelles et leur communication sur la place publique — et la communication des incertitudes soulevées par les connaissances existantes — peuvent aider à faire progresser le débat.
- 18 À l'échelle mondiale, des changements importants se produisent dans le système international et dans ses rouages. L'expansion du droit international en tant que source de légitimité, et ce, jusque dans les affaires intérieures, est un trait remarquable des deux dernières décennies. Les organisations régionales ont pris de l'expansion, en nombre, en portée et en stature. Dans la plupart des pays et régions, le nombre d'organisations civiles en tous genres a connu un essor remarquable au cours des quinze dernières années. Il s'agit autant d'organisations locales que de grandes organisations non gouvernementales à vocation internationale, d'organismes et de mouvements religieux, de groupes de femmes et de jeunes, que d'associations vouées au plaidoyer et de groupes de pression. Il y a maillage entre bon nombre d'entre elles ainsi qu'avec l'État et le secteur privé. Parallèlement à cette expansion rapide des acteurs de la société civile, il y a eu à l'échelle mondiale une décentralisation des pouvoirs publics, une plus grande participation locale et une prise en compte plus fréquente de multiples acteurs dans l'élaboration des politiques. Ces facteurs sont tellement généralisés que beaucoup font désormais valoir que l'État a perdu le monopole de l'élaboration des politiques publiques, voire le monopole de ses responsabilités premières traditionnelles. Bon nombre de ces dynamiques et leur incidence sur les politiques et les pratiques en matière de développement sont mal comprises.
- 19 Heureusement, la montée en puissance — en termes absolus et relatifs — du secteur privé et de la société civile par rapport à l'État a ouvert d'immenses possibilités. La création de la richesse n'est plus stigmatisée comme avant. Les énergies véritablement créatives du secteur privé à but lucratif et des organisations de la société civile sont moins entravées par les contraintes étatiques et autres qu'elles ne l'étaient. On constate de plus en plus que l'État, le secteur privé et le secteur bénévole ont des points de convergence et peuvent collaborer fructueusement dans bon nombre de domaines, selon des modes

que l'on pensait improbables ou impossibles. Le secteur privé à but lucratif peut servir à la fois de moteur du développement et de partenaire stratégique pour les agences de coopération au développement. Il faut des recherches pour mieux comprendre ce monde naissant et cerner les politiques publiques nécessaires pour encadrer le développement du secteur privé et les partenariats public-privé.

- 20 Mais l'état de la gouvernance dans le monde suscite une inquiétude considérable. La démocratie électorale proprement dite est un immense progrès, et force est d'applaudir au fait qu'elle s'est répandue rapidement dans le monde au cours des deux dernières décennies. Il y a toutefois le sentiment aussi que les démocraties n'ont pas été à la hauteur. Au Canada, par exemple, on parle d'un « déficit démocratique ». En Amérique latine, un récent rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) évoque avec éloquence la nécessité de passer d'une « démocratie de votants à une démocratie de citoyens ». Dans de nombreuses parties du monde, les jeunes sont tenus à l'écart du processus politique officiel. Dans bien des pays, des régimes nouvellement démocratisés ont amélioré sensiblement la situation des droits civils et politiques, mais ils n'ont pas su — ni relativement ni absolument — être garants des droits économiques, sociaux et culturels. Les personnes pauvres, les femmes, les enfants, les membres des minorités ethniques et religieuses et les habitants des régions rurales éloignées sont les groupes les plus susceptibles d'être exclus de la participation à la gouvernance.
- 21 Les États ont certes libéralisé et privatisé dans bon nombre de secteurs où de telles mesures étaient indubitablement nécessaires, mais ce désengagement de l'État a été à beaucoup trop d'occasions mal préparé et mis en œuvre, souvent avec des conséquences néfastes pour les pauvres. On commence à parler « du désengagement anarchique de l'État » et de la nécessité pour l'État de s'affirmer dans un rôle plus favorable en offrant des services élémentaires aux citoyens ordinaires : éducation, santé (dont la lutte contre les épidémies), eau et assainissement, protection de l'environnement, ordre public, protection sociale, routes et postes. Comme l'affirme le récent rapport du PNUD sur l'Amérique latine, si l'État démocratique ne parvient pas à assurer ces services essentiels aux citoyens, cela pourrait nuire à la légitimité de l'ensemble du projet démocratique. Il va sans dire que lorsque l'État faillit à sa tâche, ce sont les groupes habituels qui en pâtissent le plus : les pauvres, les femmes, les enfants, les membres des minorités ethniques et religieuses et les habitants des régions reculées. Divers remèdes ont été proposés, dont l'accroissement de l'effort public, l'élargissement du rôle du secteur privé, les partenariats public-privé, la décentralisation et la participation de la collectivité. Les revendications faites au titre de chacun de ces remèdes précèdent les recherches qui pourraient les appuyer.
- 22 En marge de cette faillite des pouvoirs publics, il y a un certain nombre de dossiers qui concernent le développement rural. Les zones urbaines continuent de connaître une forte expansion, et la population urbaine est désormais supérieure à la population rurale dans certains pays et certaines régions. Or la santé et le développement des villes restent tributaires pour une grande partie de la vitalité des collectivités rurales et du milieu rural dans son ensemble, qui approvisionnent les villes en vivres, combustibles, eau et air pur, entre autres. Dans beaucoup de parties du monde, la pauvreté touche surtout le milieu rural; en effet, les trois quarts des personnes qui survivent avec moins de 1 USD par jour habitent les campagnes. Les régions rurales, surtout celles qui sont reculées, se prêtent

mal à la prestation des services élémentaires; elles sont généralement moins bien desservies que les régions urbaines ou périurbaines. Il va sans dire que la partialité dans l'affectation des crédits de R-D, qui est bien établie et qui joue contre les campagnes, reste un problème majeur dans la plupart des pays et régions.

- 23 Sur le plan négatif également, il y a la mauvaise influence exercée par la corruption et les activités illégales dans le monde entier. La corruption, la criminalité de même que les réseaux clandestins et les activités illicites en tous genres accaparent des ressources destinées au développement et minent la paix, l'ordre public et la bonne gouvernance. Dans les pays dont le régime n'est pas démocratique, les défis que posent la bonne gouvernance et les droits de la personne sont encore plus grands. Dans un nombre malheureusement élevé de pays, l'échec de la gouvernance est tel que la violence et l'insécurité y règnent et compromettent le développement. Dans certains pays, s'agissant de développement, le conflit armé est la question par excellence à régler. Il va sans dire que de nouvelles relations productives ne risquent pas de se nouer entre l'État, le secteur privé et le secteur bénévole quand les pouvoirs publics ont échoué ou échouent à la tâche.
- 24 Il y a aussi sur le plan négatif la persistance d'un cortège de discriminations, d'exclusions et d'inégalités qui privent les citoyens de leurs droits et qui entravent le développement. La discrimination et l'exclusion fondées sur le sexe, l'appartenance ethnique, la catégorie socioéconomique, l'âge, la religion et la caste restent une plaie. Ces formes de discrimination et d'exclusion et les structures de pouvoir qui les soutiennent se chevauchent souvent et sont liées les unes aux autres. Analyser ces chevauchements et ces interconnexions et la façon de les défaire reste une tâche fondamentale pour ceux qui s'intéressent aux droits de la personne et au développement. Le développement n'est pas qu'une question technique, il comporte aussi une dimension politique.
- 25 Le contexte politique et social impose parfois des contraintes importantes, superflues et néfastes aux chercheurs. Le Rapport arabe sur le développement humain du PNUD, par exemple, a retracé les effets néfastes des systèmes de connaissances restreints et des obstacles à l'alphabétisation des femmes et à leur participation à des activités à fort coefficient de savoir. Mais ce problème est loin d'être l'apanage du monde arabe. Dans beaucoup de parties du monde, le champ d'action qui est laissé au questionnement critique, surtout mais pas seulement à la recherche critique dans le domaine des sciences sociales, est beaucoup trop exigü. Souvent la cause en est un régime répressif qui cherche à étouffer ou à orienter le débat. Mais même là où il n'y a pas de répression manifeste de la part de l'État, le caractère critique de la recherche est souvent émoussé par les coutumes universitaires, par des contraintes découlant de la tradition ou encore d'ordre disciplinaire ou autre et par l'autocensure face à des intérêts puissants et hostiles. Il y a une tendance particulièrement fâcheuse dans le monde entier, à savoir que les établissements de recherche dominés par les hommes minimisent la recherche qui tient compte des sexes. Encourager un milieu plus critique sans mettre en péril les chercheurs eux-mêmes est un défi important.
- 26 Il arrive fréquemment que les faillites dans les domaines politique, économique et social donnent lieu, et correspondent, aux faiblesses des institutions face aux défis que pose le développement. Les établissements d'enseignement, les organisations de la société civile, les administrations publiques et le secteur privé souvent ne sont pas en mesure

d'acquérir, de traiter et d'appliquer suffisamment bien les connaissances pour arriver à des solutions durables et équitables. Cela est particulièrement vrai dans les pays les plus pauvres et dans les pays en proie à des conflits armés qui perdurent. Le renforcement institutionnel est impératif et doit se faire au niveau local. Il faut également combler le fossé entre des institutions et des interventions très locales, de proximité bien souvent, et les politiques et pratiques à l'échelle nationale ou mondiale.

- 27 Nonobstant le contexte évoqué plus haut et l'intérêt de plus en plus marqué de la plupart des pays bailleurs de fonds d'aide bilatérale membres de l'OCDE et des agences d'aide multilatérale à l'égard du savoir, de la science et de la technologie, l'écart entre l'offre et la demande dans les pays en développement demeure considérable. Les constatations de la Commission sur la recherche en santé au service du développement l'illustrent bien : 10 % seulement du budget de 50 à 60 milliards de dollars destiné à la recherche en santé dans le monde sont affectés à la recherche sur les maladies qui touchent 90 % de la population du globe, laquelle vit surtout dans le Sud.
- 28 Ce sont toujours principalement les pays bailleurs de fonds d'aide bilatérale membres de l'OCDE, les gouvernements des pays à économie émergente, les agences d'aide multilatérale, les fondations privées et le secteur privé qui financent la science et la technologie dans les pays en développement. L'aide bilatérale est souvent celle dont la valeur en argent est la plus grande, mais bon nombre de programmes demeurent liés aux intérêts de recherche des pays du Nord. Les fondations privées, en grande partie américaines, continuent d'être en tête pour ce qui est de l'investissement dans l'innovation et le savoir aux fins du développement, mais leur rayonnement sur les plans thématique et régional est souvent limité. La collaboration la plus ancienne entre les bailleurs de fonds oeuvrant dans le domaine de la recherche a trait à l'aide apportée à la recherche sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, entre autres par l'entremise du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale. Depuis peu, il y a établissement de partenariats, de plus en plus avec le secteur privé, pour la recherche en santé et la recherche sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Le renforcement des capacités dans le secteur de l'enseignement supérieur en Afrique constitue une importante priorité pour les fondations. En dépit de l'intérêt de plus en plus prononcé des pays en développement et de la multiplication des activités du secteur privé et des organisations non gouvernementales dans le domaine des TIC, ce secteur de recherche demeure sous-financé tant par les fondations que par les bailleurs de fonds de l'aide bilatérale, quoiqu'il y ait quelques exceptions.
- 29 Dans certains pays en développement, notamment l'Inde, la Chine, le Brésil et l'Afrique du Sud, la ligne de démarcation entre les partenaires pour le développement est en train de s'estomper. Il en va de même d'une poignée de pays plus petits à économie émergente, le Chili et la Thaïlande entre autres, qui sont en train de se rendre compte de l'importance de se doter de capacités de recherche nationales et de former les jeunes chercheurs. Certains pays en développement vont sans doute cesser bientôt d'être des bénéficiaires de l'aide pour devenir des bailleurs de fonds, ce qui créera des occasions de partenariats novateurs, triangulaires et autres, entre le Sud et le Nord et aussi au Sud.

## Le contexte canadien

- 30 Malgré la récente mise en place d'une nouvelle équipe gouvernementale, la politique canadienne reste pour l'essentiel inchangée dans bon nombre de domaines. Nos rapports avec notre voisin au sud restent notre première préoccupation en politique étrangère. Le Canada demeure attaché au mondialisme et au multilatéralisme, il est membre fondateur de l'ONU, du Commonwealth, de la Francophonie, de l'OCDE, des institutions de Bretton Woods et de l'OTAN, entre autres. Il continue de favoriser la paix, l'ordre public et la bonne gouvernance, à l'intérieur et hors de ses frontières. Cela veut dire qu'il privilégie le règlement pacifique des litiges internationaux, qu'il ne préconise l'usage de la force que dans des circonstances exceptionnelles et avec les autorisations requises, qu'il favorise l'État de droit (international), les droits de la personne, la libéralisation des échanges et des investissements internationaux, qu'il s'attache à bâtir un monde plus juste notamment en aidant au développement et qu'il s'ouvre à l'immigration.
- 31 Toutefois, des mutations profondes se sont produites ou sont en train de se produire dans le contexte canadien depuis quelques années. Le changement récent qui concerne le plus le CRDI est le regain d'intérêt du secteur public à l'égard de la recherche, de la science et de la technologie. Depuis 1997, l'effort public fédéral en faveur de la R-D a augmenté de 13 milliards de dollars. Les transformations substantielles de la structure publique de la recherche sont tout aussi importantes, notamment la création des Instituts de recherche en santé du Canada, de la Fondation canadienne pour l'innovation et des Réseaux de centres d'excellence. Les conseils subventionnaires fédéraux commencent à se muer en institutions de gestion des savoirs, et il y a un intérêt de plus en plus grand pour l'internationalisation de la recherche canadienne au-delà des pays de l'OCDE. La commercialisation de la recherche scientifique et technologique est de plus en plus prioritaire, la nouvelle équipe gouvernementale s'étant engagée à bâtir une économie propre au XXI<sup>e</sup> siècle. Cette volonté accrue de cultiver des industries à fort coefficient de savoir cadre avec les tendances qui se dessinent dans les autres pays bailleurs de fonds et dans les pays de l'OCDE. Il n'empêche que les chercheurs canadiens désireux de faire de la recherche pour le développement et des recherches interdisciplinaires ne peuvent pas s'adresser à un organisme subventionnaire qui leur serait propre.
- 32 On reconnaît désormais une envergure régionale, voire mondiale, à beaucoup de défis en matière de politiques publiques qui étaient assimilés auparavant à des questions « nationales », comme les activités criminelles et la sécurité, la gouvernance des télécommunications, la réglementation du secteur financier, la pollution et les maladies épidémiques). Ces problèmes au Canada pèsent sur d'autres pays, et inversement. S'attaquer à ces problèmes de concert avec d'autres pays peut donc s'avérer très bénéfique pour les uns et les autres. À l'instar de ce qui se passe dans d'autres pays de l'OCDE, au Canada, la plupart des ministères fédéraux « à compétence interne », et parfois des ministères provinciaux, se lancent dans diverses activités exécutées en collaboration sur la scène internationale, bien souvent sur des questions qui concernent ce que l'on pourrait qualifier de façon générale de biens publics, à savoir les changements climatiques, la gestion durable de ressources naturelles comme les océans et les forêts, la stabilité financière, les normes internationales visant les technologies, le droit international et la sécurité. Beaucoup de ces activités comportent un volet de recherche. Le sentiment est que l'expérience canadienne dans de nombreux domaines, dont le fédéralisme, la

protection de l'environnement, les droits de la personne et la sécurité sociale, pourrait être utile pour les pays en développement. Et on se rend compte de plus en plus que le Canada a beaucoup à apprendre du reste du monde.

- 33 Le secteur public canadien a également joué un rôle éminent dans la réforme des administrations publiques. Les services publics axés sur la clientèle, l'optimisation des ressources et la possibilité de démontrer l'obtention de résultats aux Canadiens font partie du nouveau système de valeurs de l'administration publique. Dans ses programmes d'aide au développement, le gouvernement du Canada a fait siennes les directives et les normes de l'OCDE concernant l'efficacité de l'aide. D'où l'application de la gestion axée sur les résultats à l'aide au développement. La bonne gouvernance, la probité et la bonne gestion des ressources sont des valeurs que le Canada préconise à l'étranger et qu'il doit encourager à l'intérieur de ses frontières.
- 34 Le fait que l'on s'attende désormais à des collaborations interministérielles dans le cadre d'une approche intégrée fait également partie de cette évolution du système de valeurs de l'administration publique. Le CRDI a été à la fine pointe de ce mouvement, collaborant avec divers ministères à des initiatives telles que l'Institut pour la connectivité dans les Amériques et le Secrétariat du Réseau international de forêts modèles. L'examen de la politique internationale, toujours en cours au moment de la rédaction de ce document, est une manifestation importante de cette nouvelle approche intégrée. Cet examen se fonde entre autres sur le constat que la politique internationale, y compris la coopération au développement, a besoin d'idées neuves dans de nombreux chantiers. Le rôle des entreprises privées à but lucratif dans la coopération pour le développement en est un exemple, tout comme le rôle que peut jouer notre gouvernement en favorisant la montée en puissance du secteur privé national dans les pays en voie de développement.
- 35 Le plus encourageant, c'est que les récentes équipes gouvernementales se sont engagées à doubler le budget de l'aide internationale du Canada à l'horizon 2010, au moyen d'augmentations annuelles de 8 %. Le CRDI tire déjà parti de cet engagement, tout comme l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ces hausses successives ont permis non seulement de consolider les programmes de coopération au développement qui sont en cours et d'en lancer de nouveaux, mais aussi de mettre en place un cadre budgétaire et de planification beaucoup plus prévisible, qui devrait accroître l'efficacité de la programmation. Cette hausse va dans le même sens que ce que font la plupart des autres pays bailleurs de fonds, qui ont commencé eux aussi à augmenter les budgets qu'ils consacrent à l'aide publique au développement, après un déclin de près de dix ans dans les années 1990. Par ailleurs, il y a lieu de souligner que le premier ministre a établi un lien entre l'innovation et l'aide au développement et s'est engagé à long terme à consacrer 5 % de l'effort de R-D du Canada aux besoins des pays en développement.

## **Ce que cela veut dire pour le CRDI**

- 36 Les défis énoncés ci-dessus ne sont pas simples. Pour trouver et mettre en pratique des solutions durables et équitables, il faudra des mécanismes à fort coefficient de savoir. La recherche ainsi que la production, la mutualisation et l'utilisation des connaissances sont essentielles si la communauté mondiale entend bâtir un avenir meilleur pour l'humanité. L'InterAcademy Council, qui regroupe des académies des sciences de pays

riches et de pays pauvres, a fait valoir de manière énergique, dans son récent rapport intitulé *Inventing a Better Future*, que chaque pays devrait compter sur un minimum de capacités de recherche scientifique pour relever les défis d'aujourd'hui en matière de développement. Les pays ont besoin de ces capacités non seulement pour innover et prendre de l'expansion, mais aussi pour assimiler les technologies actuelles et en bénéficier. Le conseil préconise un soutien à la fois individuel et institutionnel au renforcement des capacités scientifiques et technologiques et le maillage des scientifiques à l'échelle nationale, entre les pays et les régions, ainsi que sur le plan mondial. Le CRDI continuera de faire valoir que la constitution de capacités de recherche scientifique est un élément crucial de la croissance des pays en développement.

- 37 L'écart qui existe toujours entre pays nantis et pays pauvres en ce qui concerne les moyens consacrés à la recherche, l'importance constante du savoir et des idées pour relever les défis qui perdurent en matière de développement, la nécessité pour toutes les sociétés de disposer de capacités scientifiques et technologiques nationales et l'urgence d'innover dans la façon de conduire et de gérer la science, tout cela donne à penser qu'il y a un rôle à jouer pour une institution à vocation internationale ayant la souplesse, la vigueur intellectuelle et l'expérience du CRDI.
- 38 Les populations des pays en développement doivent être en mesure de prendre en main leur propre développement fondé sur le savoir. Il est donc capital de renforcer les moyens que ces pays peuvent consacrer à la recherche et à l'analyse indépendante des politiques de même que leur accès au savoir. La capacité d'analyse dans les pays en développement doit permettre à ces pays de contribuer de manière éclairée aux grands débats internationaux, notamment sur le commerce international, sur les changements climatiques, sur la réforme de l'architecture financière mondiale et sur les modifications envisagées au régime mondial de droits de propriété intellectuelle. Ces pays doivent pouvoir aborder directement des questions d'intérêt national comme la gouvernance, la politique économique, la gestion des ressources naturelles et l'équité sociale là où, faute de capacités autochtones, l'analyse doit presque invariablement être confiée à des acteurs étrangers, ce qui entraîne des lourdeurs inutiles. Ces considérations doivent influencer les choix programmatiques du CRDI.
- 39 Les défis en matière de développement que doivent relever les pays pauvres sont complexes et reliés entre eux. L'érosion des sols, par exemple, n'intéresse pas seulement les pédologues et les hydrologues, qui jouent toutefois un rôle important. Il s'agit aussi d'une question économique, sociale, qui touche aux rapports hommes-femmes et à la gouvernance. Vu cette complexité des défis, les recherches doivent elles aussi être complexes. Les solutions en vase clos suffiront rarement. Beaucoup plus souvent, les recherches devront être interdisciplinaires, c'est-à-dire faire intervenir des équipes de chercheurs bien versés dans leur propre discipline et ouverts à une collaboration avec des chercheurs s'inscrivant dans d'autres traditions.
- 40 Comme les défis en matière de développement sont différents ou du moins vécus différemment d'une région à l'autre, le CRDI doit assurer à la fois la régionalisation de ses programmes et leur cohérence et leur synergie à l'échelle mondiale. Il continuera d'avoir recours à une démarche de gestion matricielle pour que, dans ses trois grands domaines de programme, les initiatives s'adaptent aux besoins et aux particularismes



régionaux. L'Afrique demeurera la région prioritaire, puisque cela cadre avec les défis qui doivent y être relevés et avec l'engagement du Canada à l'égard de ce continent.

- 41 Pour traduire la diversité de la recherche dans les différents pays et les différentes institutions, les formes que prennent l'aide (autrement dit ses « modalités ») sont souvent importantes. Le CRDI doit rester flexible et moduler son aide en fonction des différentes situations.
- 42 Dans les pays qui n'ont que peu de moyens à consacrer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, il faut dès que possible établir des liens entre les chercheurs et ceux qui sont appelés à utiliser leurs travaux ou à en bénéficier. Comme l'a démontré l'étude récente ayant examiné l'influence que les travaux de recherche financés par le CRDI a exercée sur les politiques, la participation des utilisateurs permet davantage à la recherche d'informer et d'influencer les artisans des politiques. Il faut aussi mettre à profit d'autres leçons tirées de cette étude : il faut par exemple que la recherche corresponde de manière opportune aux possibilités qui s'ouvrent sur le plan des politiques et que les chercheurs présentent leurs constatations différemment selon les publics visés et il convient aussi de mieux comprendre le contexte de l'élaboration des politiques et les façons dont la recherche peut être prise en compte pour l'élaboration de politiques dans un contexte donné.
- 43 Les bailleurs de fonds souhaitent de plus en plus favoriser la production des connaissances et l'accès au savoir. Le CRDI continuera de rechercher d'autres possibilités de partenariats avec des bailleurs de fonds novateurs ayant des vues similaires aux siennes, y compris dans le secteur privé, ainsi que des façons d'accroître les moyens mis à la disposition de la recherche dans les pays en développement. Le CRDI continuera de participer aux discussions à ce sujet au sein du milieu des bailleurs de fonds, notamment par l'entremise de l'International Forum of Research Donors, et dans les pays en développement. Dans les limites de ses moyens, le CRDI s'emploiera également à faire en sorte que les milieux de la recherche bénéficient des avantages que peuvent procurer les TIC et il encouragera d'autres acteurs à apporter leur concours dans ce domaine vital.
- 44 L'analyse des secteurs d'intervention des autres bailleurs de fonds a démontré que peu de choses ont changé ces dernières années. Selon une enquête récente de la Banque mondiale, le CRDI demeure l'un des rares organismes dans le monde à laisser impulser son action par les chercheurs étrangers. Le Centre, qui place l'octroi de subventions à la recherche pour le développement au cœur même de son mandat, est peut-être un organisme unique en son genre. D'autres caractéristiques le distinguent : la prestation de sa programmation est effectuée directement par l'entremise de ses partenaires du Sud et dans de très vastes régions géographiques, il est indépendant du gouvernement et est fermement résolu à faire de la recherche appliquée et expérimentale dans toutes les disciplines.
- 45 Le CRDI a une grande liberté d'action : il peut essayer de nouvelles méthodes et innover dans la recherche au service du développement. Il doit continuer à utiliser les facultés que lui accorde son texte fondateur pour faire des expériences et jouer un rôle de chef de file sur le plan intellectuel. Le CRDI peut aussi ouvrir la voie dans de nouveaux champs d'investigation, comme la biotechnologie, le développement du secteur privé, la gouvernance et la politique dans le domaine des TIC, les systèmes de recherche et d'innovation

et les réseaux de soutien aux télécentres. Dans ces champs comme dans d'autres, le CRDI cherchera à établir des partenariats avec d'autres bailleurs de fonds tout en conservant son autonomie en matière de programmation.

- 46 Les grandes fondations et les principaux organismes d'aide bilatérale et multilatérale continueront d'être des partenaires vigoureux du Centre, surtout dans les programmes ayant atteint une plus grande maturité. Les travaux en cours en ce qui concerne la sécurité alimentaire et l'agriculture, l'équité en santé, le renforcement des capacités en enseignement supérieur, l'accès à l'information et la mondialisation fournissent toujours amplement d'occasions de travailler de façon complémentaire et souvent concertée. L'engagement du secteur privé, tout comme des pays émergents du Sud qui sont susceptibles de devenir des bailleurs de fonds, s'avère de plus en plus nécessaire. Il faut aborder différemment non seulement la manière de concevoir la recherche pour le développement mais aussi la manière de la financer.
- 47 Compte tenu de la description qui précède, il est évident qu'en raison du contexte dans lequel il travaille, le CRDI doit toujours avoir un degré élevé de tolérance à l'égard des risques. Le Centre doit très bien connaître les risques et les possibilités qui sont associés au travail qu'il entreprendra pour atteindre les objectifs de la SG+CP 2005-2010. Le Centre doit réfléchir aux mesures qui pourraient contribuer à atténuer tous les risques non souhaitables, qu'ils soient propres au CRDI, au contexte canadien ou au contexte étranger. Pendant la période visée par la SG+CP 2005-2010, le Centre s'emploiera à mieux saisir son profil organisationnel en matière de risques. Une stratégie intégrée de gestion des risques, au niveau organisationnel, mettra sur les principaux actifs du CRDI, à savoir sa présence sur le terrain, son personnel très qualifié et le créneau qu'il occupe dans la politique étrangère canadienne, tout en consolidant les systèmes permettant d'évaluer, de suivre, d'appuyer et de faire connaître ces atouts.

## Deuxième partie

# Mission, principes et objectifs stratégiques

### Fondements et principes

- 48 Le CRDI appuiera les innovations techniques et sociales qui contribuent à l'amélioration de la situation sociale et économique et du milieu de vie des populations pauvres, opprimées et marginalisées du Sud.
- 49 En vertu de la *Loi sur le CRDI* (1970), qui encadre ses activités, le Centre a pour mission « [...] de lancer, d'encourager, d'appuyer et de mener des recherches sur les problèmes des régions du monde en voie de développement et sur la mise en oeuvre des connaissances scientifiques, techniques et autres en vue du progrès économique et social de ces régions. [...] »
- 50 À cette fin, le CRDI a appuyé les chercheurs des pays en développement, les encourageant à exercer leur activité dans leurs institutions. Ce faisant, il a aidé les régions en développement « [...] à se doter du potentiel — en personnel et institutions — de recherche scientifique et d'innovation technique nécessaire à la solution de leurs problèmes ». Tout en persévérant dans cette voie, le Centre s'attachera à renforcer les capacités de recherche, en particulier à accroître les possibilités qu'ont les chercheurs d'exercer leur activité et les moyens dont ils disposent pour ce faire. Quand ce sera possible et opportun, le Centre confiera la coordination, l'administration et la gestion des programmes à des institutions du Sud.
- 51 La loi habilite également le Centre à « faire appel à des spécialistes [...] en sciences naturelles et sociales, tant du Canada que de l'étranger; [...] de manière générale, encourager la coordination de la recherche pour le développement international; promouvoir, en matière de recherche sur les problèmes de développement, la coopération — à leur avantage mutuel — entre les régions développées et celles en voie de développement ». Le Centre s'ouvrira aux possibilités qui se présenteront pour bien mettre en oeuvre sa programmation à cet égard.
- 52 Le rôle du CRDI consiste toujours à « affranchir par le savoir », c'est-à-dire promouvoir les échanges et favoriser la collaboration et l'apprentissage mutuel au sein des sociétés, des pays et des couches sociales, et entre eux, par la production et l'adaptation des connaissances que les populations des pays en développement jugent les plus pertinentes pour leur prospérité et leur sécurité et pour l'équité.
- 53 Le CRDI continuera de fonder sa programmation sur les principes du **développement durable et équitable** et de la **lutte contre la pauvreté**.
- 54 Le développement durable permet à l'humanité de répondre graduellement à ses besoins présents sans pour autant compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
- 55 Le développement équitable suppose que les pauvres bénéficient de la croissance économique et que les inégalités disparaissent peu à peu. Ces inégalités peuvent prendre différentes formes (par exemple entre hommes et femmes, groupes ethniques, milieu

rural et milieu urbain, catégories socioéconomiques, castes, groupes d'âge) et, souvent, elles se chevauchent et se consolident.

- 56 La pauvreté étant un phénomène multidimensionnel, il faut, pour y remédier, se pencher sur les facteurs d'ordre économique, social, politique, environnemental et culturel qui la favorisent. Quand la pauvreté, dans ses nombreuses dimensions, recule, c'est que les populations ont davantage de prise sur leur destin.
- 57 Le CRDI reconnaît que le respect, la protection et la promotion des droits de la personne humaine font partie intégrante du développement durable et équitable et de la lutte contre la pauvreté. En maîtrisant mieux la vie économique, sociale et politique, les populations s'emploient à faire valoir leurs **droits** civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.
- 58 Le pluralisme, la diversité et la bonne gouvernance sont essentiels au développement durable et équitable, à la lutte contre la pauvreté et à l'exercice des droits de la personne, qui exigent tous un meilleur accès au savoir et de meilleures capacités locales de production, d'interprétation et d'application des connaissances. En augmentant ces capacités, on contribue à créer un contexte qui favorise et catalyse la croissance économique, le progrès social et les libertés. De fait, il existe des liens qui s'étayaient mutuellement entre développement, droits de la personne et savoir : c'est là où la liberté intellectuelle est présente et où la communication n'est pas restreinte que la recherche et la diffusion du savoir peuvent s'effectuer de la façon la plus efficace. Pour déterminer où il apportera une aide à la recherche et comment il le fera, le Centre donnera suite aux priorités indiquées par les chercheurs et les artisans des politiques des pays en développement qui sont attachés eux aussi au développement durable et équitable, à la lutte contre la pauvreté et aux droits de la personne.
- 59 La recherche qui ne tient pas compte des diverses inégalités sociales, entre autres des **inégalités entre les sexes**, peut consolider les injustices et les inégalités. La pertinence des connaissances produites par la recherche et l'efficacité de leur application dépendent au premier chef de l'inclusion de considérations d'ordre politique, social et économique dans l'analyse. La recherche doit tenir compte du fait que tout changement a des répercussions différentes selon que l'on est un homme ou une femme, pauvre ou non, jeune ou vieux, ou que l'on habite la campagne, la ville ou la périphérie. Si elle ne le fait pas, elle envisage de façon faussée des aspects cruciaux de l'équité sociale et économique ou les ignore. L'analyse sexospécifique et l'analyse sociale sont des éléments transversaux qu'on retrouve partout en recherche au service du développement, et la recherche axée sur les inégalités entre les sexes et les inégalités sociales peut aussi avoir pour but de faire disparaître les injustices et les inégalités.
- 60 La Stratégie générale et le Cadre programmatique ont pour but d'orienter de façon générale et de délimiter les actions du Centre. Compte tenu des conditions fort hétérogènes — d'ordre politique, social, culturel, économique, technologique et en matière d'exécution de la recherche — qui prévalent dans « le Sud », le CRDI doit pouvoir miser surtout sur des consultations nationales et régionales et sur **le discernement prudent et la créativité du personnel** pour arrêter ses choix de programme.
- 61 L'aide à la recherche est en soi risquée, surtout là où l'infrastructure est faible et dans des conditions où les possibilités d'assimilation et d'utilisation des connaissances ne sont pas

assurées. Toutefois, c'est rarement dans des contextes sûrs que l'on trouve les plus grands besoins. En se fondant sur des données tenant compte des contextes et des points de vue du Sud, le CRDI prendra sciemment des **risques** et s'adaptera aux situations locales.

- 62 Le CRDI doit conserver, sur les plans intellectuel et administratif, la **souplesse nécessaire à l'expérimentation** de nouvelles démarches en recherche participative, pluridisciplinaire et axée sur la résolution de problèmes. Le cas échéant, le CRDI **jouera un rôle moteur** dans le milieu de la recherche au service du développement et **axera sur l'avenir** ses démarches et ses choix de programmation.
- 63 Comme le stipule clairement la *Loi sur le CRDI*, le Centre s'occupe de recherche **pour le développement**, c'est-à-dire la recherche ayant pour but de contribuer à l'amélioration de la vie des populations des pays en développement. Par conséquent, tout en ancrant ses activités dans les besoins et les aspirations des populations du Sud, il doit faire tout ce qu'il peut pour appuyer des interventions durables, en veillant à ce que les résultats des travaux qu'il finance exercent une influence sur les politiques, les pratiques et les technologies susceptibles d'améliorer la vie de ces populations.
- 64 Dans toutes ses activités, le Centre s'efforce d'atteindre l'**excellence** en recherche et il appuie les efforts faits par d'autres en ce sens. Qu'il oriente son aide vers le renforcement des capacités de recherche ou vers la production de résultats susceptibles d'éclairer les pratiques et les politiques publiques, le CRDI s'attend à ce que les travaux qu'il finance soient solides sur le plan méthodologique et scientifiquement valables.
- 65 Tous ceux qui, dans les pays en développement, peuvent tirer parti des connaissances et des technologies résultant des travaux exécutés avec l'aide du CRDI doivent pouvoir y avoir accès facilement. Quand cela est compatible avec ce principe, les institutions subventionnées doivent être titulaires des droits de propriété intellectuelle découlant de leurs travaux et en tirer librement des bénéfices. On devrait toujours leur reconnaître officiellement la paternité des travaux.

## Objectifs stratégiques

- 66 Le CRDI entend consolider les capacités de recherche locales des pays en développement, en particulier dans les domaines de programme Environnement et gestion des ressources naturelles (EGRN), Technologies de l'information et de la communication au service du développement (TIC-D) et Politique sociale et économique (PSE), et aider à mobiliser ces capacités.
- 67 Le CRDI s'emploiera à favoriser et à appuyer la production, la diffusion et l'application de résultats de recherche débouchant sur des pratiques, des technologies, des politiques et des lois modifiées de façon à promouvoir le développement durable et équitable et la diminution de la pauvreté.
- 68 Au Canada, le CRDI mobilisera d'autres ressources pour la recherche au service du développement en créant, consolidant et finançant des partenariats réunissant des établissements canadiens et des établissements de pays en développement et en participant à de tels partenariats.

- 69 Le CRDI évaluera le rendement obtenu dans la réalisation de ces objectifs par rapport à quatre grands critères, à savoir la mesure dans laquelle il contribue :
- à créer un contexte propice à l'exécution des travaux de recherche et à accroître les possibilités offertes aux chercheurs du Sud;
  - à financer des recherches qui sont dignes de foi, c'est-à-dire scientifiquement valables et solides sur le plan méthodologique;
  - à exercer une influence sur les pratiques, les technologies, les politiques et les lois qui favorisent le développement durable et équitable et la diminution de la pauvreté;
  - à intégrer des préoccupations propres au Sud aux débats internationaux en cours sur les politiques et à la prise des décisions ayant trait au développement à tous les niveaux.

# Éléments complémentaires aux domaines de programme

## Partenariats canadiens

- 70 Le Centre continuera à établir et à entretenir toutes sortes de partenariats avec des Canadiens, axés sur la coopération entre les institutions, la recherche en collaboration et le maillage intensif pour la recherche et l'accès au savoir.
- 71 Face à l'essor et à l'évolution du milieu de la recherche au Canada, suscités par les changements technologiques rapides, l'internationalisation croissante et l'interdépendance mondiale, la démarche du CRDI à l'égard des partenariats canadiens s'inspirera du programme de recherche de ses partenaires du Sud. Comme la *Loi sur le CRDI* l'habilite à le faire, le Centre va « [...] faire appel à des spécialistes [...] en sciences naturelles et sociales [...] du Canada [...] » et tentera d'accroître les occasions, pour les chercheurs du Sud, d'avoir accès aux connaissances des chercheurs canadiens et de connaître leurs points de vue. De même, il s'efforcera de mieux sensibiliser les chercheurs canadiens à la contribution que la science canadienne peut apporter à la résolution des problèmes de développement et aux avantages que le Canada peut tirer d'une telle collaboration.
- 72 Le Centre fera également appel à un vaste éventail d'intervenants de la société civile, tant ceux qui s'intéressent directement au développement international que les citoyens du monde qui se soucient de la production et de la libre diffusion du savoir.

## Partenariats avec d'autres bailleurs de fonds

- 73 Les principes qui sous-tendent le travail du CRDI avec d'autres bailleurs de fonds découlent en partie de la *Loi sur le CRDI* : « [...] de manière générale, encourager la coordination de la recherche pour le développement international [...] ». Les partenariats du Centre auront pour objet d'accroître la mobilisation des ressources aux fins de la recherche exécutée par des institutions du Sud. Le CRDI collaborera avec des bailleurs de fonds qui conviennent avec lui de l'importance de renforcer les capacités de recherche des pays du Sud en fonction des priorités propres à ces pays. Il continuera de faire converger les ressources qu'il consacre aux partenariats pour le développement vers la collaboration avec un « petit groupe de bailleurs de fonds ayant des vues similaires aux siennes » ainsi que vers des « bailleurs de fonds émergents et novateurs ». L'Agence canadienne de développement international (ACDI) a été jusqu'à maintenant le principal partenaire du CRDI parmi les bailleurs de fonds de l'aide au développement, et ce partenariat se poursuivra. Le Centre travaillera avec des organismes du secteur privé qui adhèrent à ses valeurs et principes fondamentaux.

## Présence sur le terrain

- 74 En plus de montrer qu'il est sensible aux conditions dans lesquelles s'effectue la recherche dans le Sud et de bien les connaître, le CRDI croit qu'il doit assurer une présence tangible dans les régions en développement du monde. Il entend veiller à ce que sa présence sur le terrain entraîne une amélioration de la veille stratégique, de l'élaboration et de l'exécution des programmes, des partenariats et de la mise en valeur des résultats de la recherche, ainsi que de la représentation et des relations avec les institutions,

canadiennes et autres, oeuvrant sur le terrain. Le Centre reste tout disposé à faire l'essai de nouvelles formes de présence sur le terrain, qui s'inscrivent dans la logique du transfert au Sud de la gestion et de l'administration des programmes.

## **Communications**

- 75 Le CRDI est conscient que, pour qu'il y ait application de la recherche destinée à améliorer la vie des défavorisés du Sud, des relations doivent se nouer entre les chercheurs, les populations, les artisans des politiques et les décideurs tout au long du cycle de la recherche. Le CRDI mettra à la disposition de ses personnels et de ses partenaires de recherche les ressources nécessaires à la mise au point et à l'utilisation d'une gamme de stratégies et d'outils de communication bien ciblés, afin que l'aide qu'il apporte à la recherche puisse influencer sur les politiques, les pratiques et les technologies favorisant le développement durable et équitable et l'atténuation de la pauvreté.
- 76 Le CRDI fera connaître à la population canadienne l'importance cruciale de la coopération internationale en recherche dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante et il l'informerá des résultats obtenus grâce à l'action du Centre.

## **Information sur la recherche**

- 77 Le CRDI s'emploie à faciliter l'accès, en temps opportun, à de l'information exacte et pertinente répondant aux besoins de la recherche. Les bénéficiaires des activités de programme du CRDI, ses personnels et les milieux canadien et international de la recherche pour le développement sont ceux qui bénéficient le plus de ses services d'information. Le Centre entretiendra son excellent savoir-faire et sa connaissance des technologies et des contenus appropriés, afin d'étoffer les ressources en information sur la recherche offertes aux bénéficiaires de ses activités de programme et, ainsi, de renforcer la capacité de ces derniers de produire et de mettre en commun des connaissances.

## **Apprentissage, savoir, suivi et évaluation**

- 78 Une institution qui prend des risques doit aussi tirer des leçons pour savoir ce qui donne des résultats concluants (et ce qui n'en donne pas) et pourquoi les résultats sont concluants (ou ne le sont pas). Le CRDI reconnaît la contribution cruciale de l'évaluation à l'apprentissage et à l'acquisition de connaissances sur les démarches probantes en recherche pour le développement. Au Centre, l'évaluation sert à la fois à apprendre et à rendre des comptes. Le CRDI entend utiliser les meilleurs outils qui existent pour le suivi et l'évaluation et contribuer à en concevoir de nouveaux, afin de s'assurer qu'il ne s'écarte pas des plans et budgets fixés. Il conservera également un point de vue critique sur la pertinence de ses plans et y proposera des modifications s'il y a lieu. Les efforts déployés viseront à renforcer les capacités en matière d'évaluation tant des institutions et des particuliers subventionnés par le CRDI que des personnels du Centre, afin d'améliorer la pertinence, l'efficacité et l'utilité des projets, des programmes et des mécanismes de recherche, la gouvernance interne et les processus administratifs.
- 79 Afin de conserver son statut d'institution fondée sur le savoir dont la renommée est internationale, le Centre privilégiera l'acquisition continue du savoir tant en ce qui concerne



les programmes que l'exploitation, ainsi que sur les aspects ayant trait aux fonctions transversales que sont la vérification, l'évaluation, la planification et les communications.

### **Gérance, probité et bonne gouvernance**

- 80 Dans l'exécution de son programme de travail, le Centre fera preuve de probité et administrera de façon judicieuse les ressources publiques qui lui sont confiées. Reconnaissant l'élément de risque inhérent à toute activité de recherche, le Centre entend gérer les risques de façon responsable et éclairée en recherchant un équilibre entre probité et innovation. Le Centre continuera d'appliquer les pratiques exemplaires établies pour la gouvernance des sociétés d'État. Durant la période 2005-2010, le Centre mettra en œuvre le Cadre opérationnel visant à lui assurer les ressources permettant la mise en place des modèles de structure organisationnelle, de gouvernance interne et de reddition de comptes ainsi que des processus administratifs qui sont les plus aptes à appuyer la réalisation des buts et objectifs de la Stratégie générale et du Cadre programmatique. Tant dans son fonctionnement interne que dans ses programmes, le Centre cherchera sans cesse à s'améliorer.



# CADRE PROGRAMMATIQUE 2005–2010

## I. Un aperçu des principes qui sous-tendent l'action du CRDI et de leurs liens avec sa programmation

- 1 Les principes qui sous-tendent l'action du CRDI, décrits dans le document exposant sa stratégie générale, trouvent leur expression typique dans les activités de programme du Centre. C'est en effet par ses différents programmes — c'est-à-dire par l'interaction entre les idées et les moyens humains et financiers, d'une part, et la recherche pour le développement et les institutions d'élaboration des politiques au Canada et dans le monde, de l'autre — que le Centre opérationnalise ses préceptes.

### a) Renforcement des capacités et mentorat soutenu et continu

- 2 De 2005 à 2010, le Centre continuera à donner la priorité au renforcement des capacités de recherche agissant sur les politiques et à faire, parallèlement, plus de place à la réflexion critique. Ces dimensions de son travail démarquent toujours le CRDI de beaucoup d'autres organismes voués au développement. Les consultations organisées en prévision de l'élaboration de la SG+CP 2005-2010 et les échanges réguliers avec nos partenaires ont confirmé de façon réitérée que l'association avec le Centre est prisée pour le mentorat soutenu et continu qu'il procure — décliné sur un mode de programmation engagé, prévenant et axé sur un très grand professionnalisme. Concrètement, cela se traduira par un accent constant mis sur la coopération directe avec les nationaux et les institutions des pays en développement, en apportant, sans néanmoins les imposer, des points de vue puisés s'il y a lieu à l'extérieur du Centre, y compris des liens Sud-Sud. Des relations consolidées par un soutien poursuivi à relativement long terme et dont la nature sera dictée par les situations particulières continueront de s'établir.
- 3 L'équilibre entre des relations à long terme et l'association avec de nouveaux partenaires s'instaure selon des modalités très variées. Ces cinq dernières années, par exemple, environ un tiers de tous les projets de recherche ont été l'œuvre d'institutions avec lesquelles le Centre n'avait pas eu de liens auparavant. Ces dernières ont reçu un quart de la valeur des subventions accordées durant chacune de ces années. Les projets de recherche en cours intéressent près de 400 institutions distinctes et composent un portefeuille de quelque 162 millions de dollars. La valeur des sommes affectées aux 40 premières institutions de cette liste représente environ 65 millions de dollars du portefeuille total des projets en cours. On peut donc affirmer que la supériorité du nombre revient à des collaborateurs fidèles, et que c'est cette clientèle qui bénéficie le plus de l'accès aux ressources financières du Centre — tout en laissant de la place aux nouveaux venus.

### b) Prendre le devants

- 4 Les multiples consultations tenues au cours de l'année dernière ont fait ressortir que le Centre poursuit avec succès deux objectifs apparemment contradictoires — à savoir « prendre le devants » en misant sur l'avenir tout en demeurant un « organisme à l'écoute ». Ces objectifs ne sont d'ailleurs pas incompatibles avec sa mission de renforcement des capacités. Loin de penser que le transfert des idées à la pointe du progrès

s'opère du Nord au Sud, le Centre doit une grande part des fruits de son travail au fait d'avoir su se mettre à l'écoute de chercheurs et de praticiens visionnaires dans les pays en développement.

- 5 Au début des années 1990, le Centre a considéré que l'économie de l'environnement et la détermination de la valeur des ressources naturelles pèseraient de manière importante sur l'avenir de l'Asie du Sud-Est. Il n'est pas du tout sûr que les programmes qui ont suivi auraient été entrepris si le Centre avait été un organisme attentiste. Autre exemple remontant à la même époque : les travaux amorcés en Afrique subsaharienne en ce qui concerne la libéralisation du commerce des services (à un moment où le débat sur la politique commerciale dans la région portait sur les questions concernant les produits traditionnels, la facilitation des échanges et l'accès aux marchés). Plus récemment, l'appui du CRDI aux travaux privilégiant les approches écosystémiques de la santé humaine a été mû tout autant par la clairvoyance des spécialistes du Centre que par le besoin exprimé par les partenaires des pays en développement. Depuis sa création, le Centre, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication au service du développement (TIC-D), s'est attaché à investir dans des cibles mouvantes, à faire œuvre de précurseur et à mettre à la disposition des utilisateurs finals des technologies plus efficaces et plus abordables. Lorsque le CRDI a abordé pour la première fois ce domaine de programme, il faisait partie d'un tout petit peloton d'organismes engagés dans les TIC pour le développement. Avec l'avènement subséquent du Groupe d'experts du G8 sur l'accès aux nouvelles technologies, du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication et du Sommet mondial sur la société de l'information (tenu en deux phases), on peut constater l'adoption de cette approche par d'autres organisations.
- 6 De 2005 à 2010, l'incursion du Centre dans le domaine de la biotechnologie (et de la nanotechnologie) est un exemple de ce qui constituerait (croyons-nous) une manœuvre intelligente. Un autre exemple serait l'insistance sur les techniques de gestion communautaire des ressources naturelles dans des pays ou des régions où prévalent des méthodes plus centralisées ou hiérarchiques.

### c) Pertinence sur le plan des politiques

- 7 De 2005 à 2010, le Centre continuera à prôner les liens entre la recherche et la formulation **et la mise en œuvre** des politiques. Les consultations organisées ont mis en évidence, surtout dans les régions, le besoin de porter une attention plus soutenue à la mise en œuvre des politiques plutôt que de se limiter à leur formulation. Ce point a été soulevé à maintes reprises, à l'occasion des discussions sur les raisons pour lesquelles les politiques et les règlements édictés demeurent sans suite, sont minés par la corruption et rendus inopérants par des démarches technocratiques qui méconnaissent le contexte institutionnel de leur application.
- 8 Comme l'a démontré l'évaluation approfondie que le Centre a consacrée à l'influence qu'ont exercée sur les politiques les travaux de recherche qu'il a financés, les liens entre la recherche et les politiques sont complexes, nuancés et rarement linéaires, car les changements d'orientations politiques se produisent à divers niveaux allant du plan supra-national à l'échelle très locale. Les résultats de cette évaluation seront publiés sous peu et une brève analyse figure dans le *Rapport annuel sur les constatations des évaluations*

2004. Cinq types de relations entre « besoins du gouvernement » et « intérêts de la recherche » y sont proposés :

- Les décideurs connaissent l'importance du savoir et y sont réceptifs, d'autant plus qu'ils y ont facilement accès.
  - La question est inscrite dans les plans mais le gouvernement ne sait que faire (une « carence de leadership » subsiste).
  - La question est claire mais le gouvernement n'est pas encore prêt à agir (généralement en raison de moyens insuffisants).
  - Le gouvernement ne participe pas mais la recherche est bien engagée (la « question émergente »).
  - Le secteur public n'a pas l'intention d'aborder la question pour l'instant (par manque d'intérêt ou parce qu'il y est opposé).
- 9 L'accent mis sur les liens entre la recherche et les politiques sera différent selon que l'on se place à un point ou l'autre de l'éventail des programmes du Centre, mais il fait ressortir le besoin de mieux comprendre le contexte dans lequel les chercheurs et les décideurs se meuvent et le degré auquel la recherche et l'analyse s'inscrivent dans la démarche plus étendue de la gouvernance et du changement, ainsi que la nécessité de se concentrer sur des incidences et des processus dépassant la simple durée de vie des projets. La façon dont on y parviendra variera, mais elle sera dans tous les cas la résultante d'une combinaison d'impératifs (et de soutiens) incorporés dans les projets de même que d'initiatives prises à l'échelle du Centre à la faveur des interventions de la Section de l'évaluation et de la Division des communications.

#### **d) Excellence scientifique**

- 10 La place accordée aux politiques ne saurait faire abstraction de l'excellence scientifique. Le renforcement des capacités ne doit en aucun cas constituer un prétexte justifiant le soutien à des travaux peu convaincants. Ces aspects sont tous, bien sûr, complémentaires. L'accent mis sur l'excellence continuera d'être le principal point d'appui de l'aide à la recherche du CRDI. Dans les différents mécanismes d'octroi de subventions par voie de concours, ce critère demeure à l'avant-plan de ses préoccupations, grâce par exemple à une évaluation attentive des méthodologies et de la qualité des données des propositions de recherche. Le soutien au titre de la participation à des conférences internationales et des publications soumises à l'examen des pairs augmentera à mesure que le Centre financera des projets plus ambitieux et plus « complets ». La réputation professionnelle des institutions et des individus continuera à jouer un rôle prédominant au moment de la sélection des partenaires de recherche par les programmes du CRDI. Ces types de critères figureront au premier plan des examens externes des projets et des programmes que le Centre utilise aux fins de la prise de décisions, de la reddition de comptes et de l'apprentissage.

#### **e) Innovation sociale**

- 11 Précisons, pour une juste compréhension des faits, que les effets produits sur les politiques ou sur la science s'exercent dans des domaines où les données primaires, les résultats et leur interprétation peuvent provoquer de vives controverses non seulement à cause de processus politiques imparfaits mais également en raison de l'incertitude

scientifique. L'incertitude elle-même est liée aux situations. Joseph Stiglitz, ancien vice-président et économiste en chef de la Banque mondiale — écrivain, il est vrai, dans une optique d'économiste — fait valoir que « les changements sur le plan de la technologie, des lois et des normes sont tous susceptibles d'exacerber les conflits d'intérêts et, ce faisant, peuvent réellement dérégler la bonne marche de l'économie » [*Daedalus*, été 2004]. L'histoire du développement abonde en exemples d'avancées scientifiques apparentes qui ont été appliquées de façon maladroite, inadéquate ou pire. Un progrès technique dans un contexte donné peut ne pas être perçu comme tel dans un autre. L'action du Centre consistera donc non pas tant à mettre en avant une technologie ou une méthodologie en soi mais plutôt à créer dans les pays en développement les plates-formes où ce type de recherche peut être exécutée et où **les choix associés à sa conception et à sa mise en œuvre** peuvent faire l'objet de débats et devenir possibles. Cela impose d'être constamment concentré sur ce qu'on a commencé à appeler l'innovation sociale, c'est-à-dire cet entrelacement de sciences et d'institutions produisant des incidences qui varient au sein des sociétés et d'une société à l'autre.

- 12 Le projet du « Groupe Crucible » financé par le Centre en donne une illustration. À l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement — le « Sommet de la Terre » — qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992, cette initiative a regroupé des scientifiques, des guides d'opinion, des responsables de l'élaboration des politiques et des dirigeants d'entreprise de pays aussi bien industrialisés qu'en développement afin de traiter des questions concernant la préservation et l'amélioration des ressources phytogénétiques. Étant donné les opinions très divergentes sur les aspects controversés, aucune tentative n'a été faite pour arriver à un consensus dans chaque cas. Au lieu de cela, les discussions se sont appuyées sur des documents de référence rigoureux et impartiaux et ont reflété les valeurs et les expériences de chacun des participants. L'expérience a abouti à une série de recommandations, quelques-unes faites à l'unanimité, d'autres non, qui ont éclairé le débat sur le sujet aux quatre coins du globe et qui ont conduit à l'élaboration très concrète — et pourtant variée — de nouvelles dispositions législatives ou de modifications à des textes déjà en vigueur sur la protection des ressources phytogénétiques et les droits de propriété intellectuelle dans plusieurs pays en développement.

#### f) Rôle des réseaux

- 13 Le Centre a pour règle de travailler en réseau. Dès lors, des collectifs formés d'institutions ou d'individus sont reliés les uns aux autres autour d'un thème ou d'un objectif commun. De 2005 à 2010, cette tendance s'accéléra, pour un certain nombre de raisons. Appliqué comme il convient, ce mode de travail est un moyen efficace de transmission des connaissances à des intervenants disséminés dans différents groupes ou régions. Les questions concernant la composition de ces équipes doivent être résolues tôt. Il convient parfois de s'associer la participation la plus large dans au moins trois dimensions : responsables des politiques et représentants de la société civile et du secteur privé. Dans d'autres circonstances, un choix mieux canalisé, par discipline ou par fonction, s'avère plus efficace. Dans presque tous les cas, la taille et le profil des membres du réseau évolueront au fil du temps.
- 14 Un des atouts importants que possède le Centre à cet égard consiste en la création de réseaux Sud-Sud et Nord-Sud-Sud qui, au mieux, aspirent à prendre en compte tous

les acteurs et sont efficaces. Si toutes les conditions sont réunies, il est probable que les lignes de force multiples du renforcement des capacités, des liens avec les politiques et de l'excellence scientifique convergeront en un seul faisceau. Par leur taille, leur capacité de recherche et l'influence qu'ils exercent, les réseaux l'emportent souvent sur un tissu scientifique stratifié. La création de réseaux devient alors un important complément du renforcement des capacités individuelles et de la consolidation des institutions. (Toutefois, il y a lieu de faire observer que les réseaux affaiblissent parfois davantage les institutions qu'ils ne les renforcent.)

15 Bon nombre des programmes du Centre ont atteint un niveau de cohésion interne qui leur confère effectivement la qualité de réseaux ou tendront vers ce but entre 2005 et 2010. Enfin, les améliorations dues à l'avancée des technologies de l'information et de la communication (TIC) rendent plus faciles la création et le fonctionnement des réseaux — pour autant que l'on comprenne que les TIC sont une condition nécessaire et non suffisante à cet égard. Voici quelques domaines où il est probable que des réseaux verront le jour ou se consolideront entre 2005 et 2010 :

- les « collectifs de praticiens » en écosanté;
- les réseaux régionaux et thématiques sur les politiques commerciales;
- les « noyaux de compétences » dans les travaux du Centre sur les TIC-D en Asie;
- la consolidation de la programmation dans le domaine de l'économie de l'environnement en Asie du Sud-Est, ses liens avec des réseaux de même vocation ailleurs et son expansion dans d'autres régions;
- les réseaux sur les plantes médicinales en Asie du Sud et en Afrique de l'Est;
- les forums sur la gestion de la demande en eau dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord;
- les centres d'excellence en gestion communautaire des ressources naturelles en Asie du Sud-Est;
- le réseau en faveur de l'égalité des sexes, des TIC et de l'autonomisation en Afrique australe;
- le sous-groupe sur la justice transitoire de l'initiative de programme Paix, conflits et développement.

#### **g) Spécificités et contextes régionaux**

16 L'action du Centre sera toujours façonnée par les spécificités et les contextes régionaux. Il importe ici de faire la distinction entre la structure des programmes du Centre et leur contenu. Un grand nombre de programmes du Centre sont structurés en initiatives de portée mondiale en raison de la nature universelle des questions de développement auxquelles ils s'attaquent. La croissance de l'agriculture urbaine et périurbaine, la nécessité de contrôler la production et la consommation du tabac et la promotion et la facilitation d'une collaboration réelle au sein de la communauté internationale au moyen de l'utilisation des TIC, voilà des questions auxquelles tous les pays en développement et, dirions-nous, tous les pays sont confrontés. Mais la façon dont elles seront abordées dans chacun des pays et la nature de l'aide à la recherche pour le développement dans chaque situation particulière dépendent d'une foule de facteurs qu'un programme organisé à l'échelle mondiale prendra en compte en concevant une intervention dans un pays

donné. Prenons l'exemple du tabac : bien que l'objectif premier demeure partout de lutter contre le tabagisme, la stratégie à l'appui d'interventions sur le plan des politiques qui seraient fondées sur des données probantes dépendrait, entre autres, de la culture du tabac dans le pays considéré, du fait qu'il s'agit d'un pays exportateur ou importateur net, de son profil démographique, du niveau d'instruction de sa population, de la nature de son système de santé, de son niveau de revenu, de la réglementation adoptée (propre à stimuler ou à décourager la consommation du tabac) et de la nature du processus législatif et du gouvernement de ce pays. Cette approche sur mesure pourrait paraître tout à fait évidente. Pourtant, il se peut que la haute opinion dans laquelle on tient le Centre (par rapport à d'autres bailleurs de fonds) compte tenu de sa réceptivité et de sa capacité d'innovation s'explique aussi par le soin mis pour que les programmes soient proches des réalités locales.

#### **h) Efficacité et persévérance**

- 17 Enfin, une leçon clé tirée du CGSP 2000-2005 a trait à l'importance que revêtent l'efficacité et la persévérance en matière de programmes. Dans ce sens, deux arguments peuvent être avancés : le premier est qu'il est tout simplement trop coûteux d'administrer une multitude d'activités de peu de portée et que le Centre finit par trop dépenser pour lui-même au regard des fonds affectés à sa clientèle (c'est l'argument dit d'*efficacité*), le deuxième étant qu'il convient que les programmes aient une taille et une masse critique minimales pour produire des résultats jugés valables (argument d'*efficacité*). Le degré d'interdépendance entre les deux est assurément élevé. Comme l'ont montré certaines recherches menées à l'initiative du Centre (le Sondage sur le climat du travail et l'Étude sur la charge de travail), le personnel de programme qui est engagé dans un nombre excessif d'activités et de transactions, sans pouvoir consacrer suffisamment de temps à la réflexion, a le sentiment que la qualité en pâtit et que le travail du Centre est moins efficace.
- 18 Des deux qualités susmentionnées, c'est l'efficacité qui revêt le plus d'importance. En théorie, le Centre pourrait maintenir un haut niveau d'efficacité au sens étroit du terme par le biais d'opérations plus simplifiées dans lesquelles moins de temps et d'argent seraient consacrés à des tâches administratives et plus d'heures vouées par les administrateurs de programmes à un nombre plus réduit d'activités. Les projets en réseau, par exemple, peuvent constituer des milieux naturels propices à l'autoapprentissage et au mentorat, moins accaparants pour le personnel de programme.
- 19 Tendre à l'efficacité est plus facile car seuls les coefficients de coût et les coûts par unité d'extrait (par exemple la somme affectée par projet) importent, tandis que l'efficacité prend en compte aussi bien la quantité que la qualité et la valeur des extraits. Pour rechercher l'efficacité de façon appropriée, il faut disposer de données sur les extraits, les incidences, les impacts en aval et ainsi de suite. Ces données ne sont pas accessibles en abondance, non seulement au CRDI mais dans toute autre institution vouée directement ou indirectement à la recherche, surtout celles dans lesquelles les biens publics sont le point de mire. Il importe non pas d'insister sur la valeur de l'extrait mais plutôt de rappeler qu'il s'agit d'un élément clé du cadre conceptuel de la programmation du Centre.



- 20 En pratique, l'argument en faveur d'une programmation efficace peut être ramené aux exigences suivantes :
- des projets plus « complets » qui portent autant d'attention aux préalables (conception du projet, budgets adéquats) et à la fin du processus (diffusion des résultats, communication, maillage) qu'aux éléments de mi-parcours (suivi de l'avancement du projet);
  - des projets plus « complets » incorporant le soutien à des activités (en apparence) accessoires, telles que le soutien institutionnel, la participation à des rencontres professionnelles et l'accès aux données et à l'information;
  - des initiatives prises à l'échelle du Centre intégrant les capacités individuelles et institutionnelles dans des domaines comme les communications, l'expansion des ressources et l'administration financière;
  - des équipes de programme plus étoffées réunissant toutes les compétences nécessaires pour traiter des aspects intellectuels d'un programme et aptes à résister aux chocs que subissent inévitablement les projets et le personnel;
  - un accent plus prononcé sur des modalités comme les programmes de stages et de bourses et les bouquets de projets en réseau portant sur des thèmes connexes.



## II. Des choix motivés

- 21 Un certain nombre de considérations ont été prises en compte dans la configuration proposée en matière de programmes pour la période 2005-2010. Les vastes consultations internes et extérieures, les évaluations de programme et l'appréciation que la direction du Centre a faite de la programmation poursuivie de 2000 à 2005 et l'expérience qu'elle en a tirée, tous ces éléments ont joué un rôle prédominant. Une conséquence essentielle de cet ensemble de considérations a été l'importance de concilier la continuité de la programmation et le changement. Le rôle de la continuité, notamment dans le secteur de la coopération pour le développement où les organismes sont souvent critiqués pour leur tendance à céder à des « engouements passagers », ne saurait être surestimé. Le renforcement des capacités, en particulier, exige une attention prolongée et consciencieuse s'il doit s'avérer durable. La continuité revêt également une grande importance pour attirer et conserver les spécialistes de haut niveau qui contribuent à la réputation de professionnalisme qui caractérise le CRDI.
- 22 Une deuxième série de considérations motivant les choix du Centre se rapporte aux ressources dont il dispose, aussi bien sur le plan humain que financier. Le Centre peut aujourd'hui compter sur une croissance modeste de ses moyens financiers, stimulée par une augmentation du crédit parlementaire et une expansion des ressources soutenue (voir la section VI.). Mais, en dollars constants, la subvention du Centre est toujours inférieure de 30 % au sommet atteint en 1988-1989, une réalité dont témoigne son effectif. De surcroît, la taille et la composition du personnel professionnel du Centre vont demeurer relativement fixes, au moins à court terme. Il serait erroné de présumer que ces réalités sont des contraintes empêchant toute évolution. Elles font plutôt ressortir la nécessité de changements mesurés et proportionnés aux tendances observées dans les ressources actuelles.
- 23 Un troisième ensemble de considérations a déjà été évoqué dans la section I. En somme, les choix de programmes seront déterminés par la mesure dans laquelle la recherche sur une question donnée, ou dans une région donnée, peut être reproduite ou élargie progressivement et peut avoir des incidences dans la sphère du développement au moyen des processus de formulation et de mise en œuvre des politiques. Un facteur interne important a été le besoin, pour le Centre, de faire preuve de capacité d'adaptation en matière de programmes. Enfin, pour donner un aperçu du contenu de la section IV., mentionnons que les choix de programmes seront en adéquation avec les priorités du Canada en matière de développement, d'innovation et de science et technologie (S-T).
- 24 Réunies, ces considérations ont servi de balises par référence auxquelles les choix de programmes ont été arrêtés.
- 25 De 2005 à 2010, la programmation du Centre continuera de se décliner en trois domaines de programme — Environnement et gestion des ressources naturelles (EGRN), Technologies de l'information et de la communication au service du développement (TIC-D) et Politique sociale et économique (PSE) — agissant dans quatre régions en développement (Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord). Ces domaines comportent d'importants recoupements avec des programmes intéressants tout le Centre et des programmes de formation et de bourses adaptés (sections IV. et VII.), des liens avec le milieu de la recherche, les responsables des politiques et

les représentants de la société civile au Canada (section IV.) et des partenariats (section VI.). Les trois domaines de programme « chapeautent » en quelque sorte l'ensemble des priorités de programme du Centre. Au cours des cinq prochaines années, chacun d'eux procédera à des recentrages nuancés, en allant vers une plus grande consolidation des programmes et de leur gestion et une collaboration encore plus étroite avec les deux autres domaines de programme.

- 26 Outre les dimensions transversales qui viennent d'être mentionnées, des programmes seront créés ou étendus dans les domaines suivants : les perspectives de développement offertes par les nouvelles technologies (biotechnologie et nanotechnologie), les systèmes de connaissances dans les pays en développement, la justice sexospécifique, le rôle du secteur privé dans la création d'emplois, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la compétitivité, ainsi qu'(un retour à) un traitement plus explicite de l'éducation en tant que bien public. (Les sections III.iii, IV. et V. traitent de ces sujets et des activités exploratoires de façon plus approfondie.)
- 27 Il est inévitable qu'en dépit de la portée et de l'ampleur exhaustives de la programmation du Centre, certains sujets demeurent malgré tout relativement peu couverts. À la suite d'une décision prise durant la période de compression des dépenses du début des années 1990, les questions énergétiques ne sont plus traitées d'aucune façon méthodique. De la même manière, le faisceau de questions touchant la démographie, la population et les envois d'argent demeurent hors d'atteinte de la programmation directe. Dans chacun de ces cas, le Centre n'a pas le personnel spécialisé ou devrait réduire ses affectations à un autre programme pour entreprendre une action convaincante. Cela ne veut pas dire que le Centre n'y accorde aucun soutien financier. Par exemple, le Asian Development Research Forum (forum sur la recherche au service du développement en Asie) compte un sous-groupe sur la population et la démographie, tandis que des portions de l'aide apportée en matière de programme dans le domaine EGRN et dans celui des nouvelles technologies sont consacrées à l'utilisation efficace de l'énergie.
- 28 Bien que le Centre soit conscient du rôle très néfaste que la corruption tient dans la subversion de politiques avisées, il a résolu de ne pas consacrer une activité de programme à cette question, mais de chercher plutôt à faire en sorte que les programmes actuels saisissent bien le rôle que jouent les forces de la corruption et de l'économie illégale. Mentionnons, à titre d'exemple, la réaction du Centre au changement de gouvernement survenu au Kenya en décembre 2002 et l'IP Paix, conflits et développement, qui ont toutes deux incorporé cette dimension.
- 29 L'hypothèse sur laquelle se fonde le présent document est que le crédit parlementaire du Centre continuera d'augmenter modestement de 2005 à 2010. En ce qui concerne notre financement, l'éventualité d'un scénario moins optimiste doit cependant être envisagée. Il ne paraît ni possible ni approprié de préciser ici selon quel mode les programmes s'adapteraient à une réduction budgétaire. Le processus à suivre inclurait deux éléments : d'une part, un examen attentif de la possibilité qu'un apport de fonds d'autres sources vienne combler l'écart et, d'autre part, la mise en branle des processus internes existants pour parvenir à la décision finale. Pour ce qui est de ces derniers, la haute direction du Centre procède tous les ans, au mois d'octobre, à un examen des programmes et indique ceux qui pourraient absorber plus de fonds, ceux qui restent stables et ceux enfin qui bénéficieraient d'un temps d'arrêt ou d'un redimensionnement. (Au Centre, on parle

des « trois flèches » pour évoquer ces trois possibilités.) Cette démarche, conjugée à la connaissance approfondie de chacun des programmes que possèdent les gestionnaires (principalement les directeurs des domaines de programme, les directeurs régionaux, le vice-président, Programmes et partenariats, et la présidente du Centre), s'avérerait opportune si le Centre devait prendre des décisions en vue de s'adapter à une modification — à la hausse ou à la baisse — de son budget.

- 30 S'il fallait faire un dernier commentaire sur la question des choix qu'il convient d'effectuer, c'est le suivant : il faut trouver un moyen terme entre l'étendue et la profondeur de la couverture thématique et régionale du Centre. Le risque d'une présence jugée insuffisante est au moins aussi grand que celui d'être absent dans un certain domaine ou dans un pays donné. Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas adopter de nouvelles orientations — le Centre en adopte plusieurs, comme le démontre ce document. Cela veut dire plutôt que les choix sont faits en fonction de la capacité du Centre de se doter, dans chaque cas précis, d'un programme plausible, soutenu et efficace d'aide à la recherche.



### III. La matrice des programmes

- 31 Bien que le processus quinquennal SG+CP donne amplement l'occasion de réfléchir au contexte, aux préceptes et aux modalités qui entourent et déterminent l'action du CRDI, le Cadre programmatique (« CP ») s'articule de façon dynamique. Il s'adapte constamment aux circonstances nouvelles, et les programmes qui le composent se poursuivent d'une période de planification à l'autre. Le présent document esquisse dans des termes très généraux les contours de la programmation du Centre et les principaux facteurs à considérer au cours des cinq prochaines années. Les descriptifs exposent plus en détail le contenu des initiatives de programme (IP). Les rapports annuels que les équipes de programme remettent au Conseil (sous l'angle thématique ou géographique de la matrice des programmes, en alternance) rendent compte périodiquement des progrès et des évolutions de la programmation du Centre, tandis que le Programme des travaux et budget, soumis à l'approbation du Conseil des gouverneurs chaque année en mars, contient la description de toutes les activités de programme du Centre et précise la somme affectée à chacune d'elles.
- 32 Le reste de cette section et les deux suivantes traitent du fondement et des paramètres de la matrice des programmes du CRDI — à savoir les trois domaines de programme, les activités exploratoires et les activités de recherche transversales — pour la période allant de 2005 à 2010.

#### i. Environnement et gestion des ressources naturelles (EGRN)

- 33 En 1972, l'environnement a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour planétaire, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm, ce qui a donné naissance à la notion d'écodéveloppement. La Conférence de Stockholm a énoncé le droit des peuples à « un environnement de qualité permettant de vivre dans la dignité et le bien-être ». Par la suite, en 1987, le rapport Brundtland a lancé le concept de développement durable, décrit comme « un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ».
- 34 En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement — ou « Sommet planète Terre » — à Rio de Janeiro a fait progresser le concept du développement durable et affirmé la place des hommes et des femmes dans un tel cadre : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. » Le Sommet planète Terre a été la tribune qui a permis d'aborder les grandes questions de l'environnement et du développement et de faire ressortir les différences de perspective entre le Nord et le Sud. Après le Sommet, le développement durable a pris son envol et est devenu un enjeu auquel les délibérations d'organismes allant des conseils municipaux aux organisations internationales, dont le CRDI, font désormais référence.
- 35 Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg, en août et septembre 2002, a mis davantage l'accent sur la reconnaissance des liens complexes étroitement tissés entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable, ainsi que sur la nécessité d'une application concrète du concept. L'appel à

l'action lancée par le regretté Premier ministre suédois à la Conférence de Stockholm en 1972 n'a jamais été aussi nécessaire et urgente qu'aujourd'hui :

*« Les gens ne se satisfont plus de simples déclarations. Ils veulent des décisions fermes, des résultats concrets. Ils s'attendent à ce que les nations du monde, ayant diagnostiqué un problème, aient la force d'agir. »*

— le Premier ministre de la Suède, Olof Palme, qui a accueilli la Conférence de Stockholm en 1972

- 36 L'action du domaine de programme EGRN est centrée sur les grands défis posés par les liens complexes entre, d'une part, le bien-être humain et, d'autre part, la mondialisation, le développement et la dégradation des ressources naturelles. De 2005 à 2010, le domaine de programme EGRN continuera à poursuivre ce but : faire en sorte que les résultats concrets produits à diverses échelles grâce à son soutien financier aident les pays et les acteurs du développement durable à agir. Cela se fera par l'aide apportée à la mise au point de solutions visant à résoudre des problèmes de nature complexe qui, *mutatis mutandis*, pourront s'appliquer dans d'autres situations semblables.
- 37 Ce domaine de programme s'est attaché surtout à établir des cadres de recherche méthodiques faisant intervenir plusieurs des sciences sociales et naturelles et des méthodes de terrain participatives, afin d'associer plus efficacement les parties prenantes à la définition des problèmes et aux interventions. Les facteurs sexospécifiques et les autres dimensions sociales de l'accès à un cadre de vie sain et à des ressources productives — et de la participation aux processus décisionnels — sont au cœur des préoccupations du domaine de programme, qui a énormément contribué à leur compréhension. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour que le Sud compte sur une masse critique de chercheurs capables d'étoffer ces connaissances.
- 38 Le domaine de programme finance des travaux de recherche-action et des recherches sur les politiques qui sont exécutés sur le terrain et qui apportent des solutions de rechange viables ou des améliorations aux pratiques et aux institutions de gestion de l'environnement, en proposant des approches concrètes favorisant la sécurité alimentaire et hydrique, la santé humaine, la qualité des ressources naturelles, la participation démocratique, la gouvernance et l'équité. Les programmes sont mis à exécution en milieu rural, périurbain et urbain en tenant compte des spécificités et des contextes régionaux.
- 39 Puisqu'il est généralement admis que les populations ne vivent ni ne travaillent en vase clos, le travail de proximité doit s'inscrire et s'intégrer dans un contexte plus vaste. Un effort plus conscient sera fait de 2005 à 2010 pour financer des travaux qui (en faisant les changements nécessaires) seront reproductibles dans d'autres situations, modulables d'une phase pilote à celle d'un projet de développement et produiront des résultats susceptibles de mener à une réelle incidence sur les politiques. Un lien plus explicite et plus méthodique sera établi entre, d'une part, la dynamique mondiale et les changements environnementaux au niveau local (par exemple, un lien avec l'urbanisation, les maladies émergentes et réémergentes et les changements climatiques) et, d'autre part, les institutions susceptibles de servir d'intermédiaires (à tous les niveaux — local, régional, national et supranational).



- 40 Les démarches visant à mobiliser de multiples acteurs, un des points forts de l'action d'EGRN qui est clairement en voie de dépasser le stade de la seule participation communautaire, continueront d'être intégrées à la recherche et à l'analyse visant à améliorer directement la qualité de vie des populations. On aura soin de démontrer des résultats tangibles.

## **Thèmes et initiatives de programme**

- 41 Outre la série de changements déjà apportés au niveau de la gestion, un ensemble de changements structurels visant à consolider la programmation dans ce domaine permettra au Centre d'atteindre les objectifs décrits ci-dessus.

### **a) Écosystèmes et santé humaine**

- 42 L'initiative de programme Écosystèmes et santé humaine (Écosanté) vise à comprendre le contexte social et écologique de la santé et du bien-être humains. Malgré quelques progrès, les facteurs environnementaux ont toujours des effets très néfastes sur la santé de beaucoup de personnes. La détérioration des conditions ambiantes est un des principaux facteurs qui contribuent à une piètre santé et à une qualité de vie moindre. Dans l'ensemble, on estime que la qualité médiocre du milieu de vie est directement responsable d'environ 21 % de toutes les maladies évitables, la diarrhée et les infections respiratoires aiguës venant en tête de liste. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), quelque trois millions d'enfants meurent chaque année de maladies liées à la pollution, et plus d'un million d'adultes meurent de maladies ou de blessures professionnelles. De 80 à 90 % des cas de diarrhée sont causés par des facteurs environnementaux. Dans les pays en développement, de 2 à 3,5 milliards de personnes utilisent des combustibles qui produisent de la fumée et d'autres substances nocives. Dans le monde, 7 % de tous les décès et maladies sont dus au manque d'eau ou à la consommation d'eau non potable et à des conditions d'assainissement et d'hygiène inadéquates. Quelque 5 % sont attribuables à la pollution atmosphérique.
- 43 Au CRDI, l'IP Écosanté est l'aboutissement d'une évolution de l'aide à la recherche en santé qui se poursuit depuis de nombreuses années. Au début, le Centre finançait surtout la recherche biomédicale : vaccins, stratégies de lutte contre les maladies et contraception. Plus tard, il a commencé à prendre en compte l'environnement et les collectivités. En 1990, le programme se dénommait Santé, société et environnement mais, tout en pouvant compter sur le concours de spécialistes de disciplines différentes travaillant ensemble, il cherchait seulement à améliorer la santé humaine et non l'environnement. Le CRDI a créé le programme Écosanté en 1996. Ce programme a émergé au croisement de l'élaboration de pratiques de santé publique et d'hygiène du milieu, proposant de réunir des scientifiques, des décideurs et des représentants de la population en général pour travailler de concert à l'amélioration de la santé communautaire par l'assainissement du milieu socioécologique de vie.
- 44 Forte de ses succès — notamment de l'appui donné à des actions reproductibles à grande échelle et de l'établissement de liens fructueux entre les institutions canadiennes et internationales et les processus d'élaboration des politiques — cette IP poursuivra le travail amorcé au cours des sept dernières années en s'engageant à rendre le cadre initial plus durable et pleinement institutionnalisé au cours de la prochaine période

quinquennale, comme l'ont suggéré les participants au Forum international sur les approches Écosystèmes et santé humaine tenu à Montréal en mai 2003. L'IP apportera un soutien accru à la formation d'un « collectif de praticiens », dont les membres ont d'ailleurs eu l'occasion de se réunir pour la première fois durant le Forum (350 participants venus de 42 pays).

#### **b) Pauvreté urbaine et environnement\***

- 45 Près de la moitié de la population mondiale (47 %) vit désormais en milieu urbain, contre un peu plus de 33 % en 1972. La concentration des populations, leurs habitudes de consommation et leurs activités économiques portent atteinte à l'environnement par l'épuisement des ressources et le rejet des déchets.
- 46 Les cultures vivrières dans l'enceinte et à la périphérie des villes sont devenues une industrie de première importance, vitale pour le bien-être des millions de citoyens appartenant aux classes défavorisées — et parfois aussi moins défavorisées. On estime que 15 % de tous les aliments consommés dans les villes sont cultivés par des agriculteurs urbains et que ce pourcentage doublera en vingt ans. Dans le monde, quelque 800 millions de personnes prennent part à des activités d'agriculture urbaine.
- 47 Un plus grand nombre d'acteurs urbains s'intéressent à l'agriculture urbaine et s'y consacrent, y voyant un moyen d'accroître la sécurité alimentaire, de réduire la pauvreté et de rendre l'urbanisation viable. La recherche indique que l'état nutritionnel des enfants est meilleur chez les ménages urbains pauvres qui s'autoapprovisionnent en nourriture que chez ceux qui ne s'adonnent pas à l'agriculture urbaine. Cette activité procure des revenus substantiels aux agriculteurs urbains qui écoulent leur production sur les marchés. Elle fait en outre bon usage des déchets organiques solides et liquides, décourage dans le même temps la décharge sauvage et l'occupation illicite des terrains vagues et contribue à l'assainissement des terres et des plans d'eau contaminés. La difficulté tient au fait que la plupart des citoyens pratiquant l'agriculture urbaine sont des pauvres installés sur des terrains sur lesquels ils n'ont aucun droit de propriété et qui bénéficient de très peu d'aide, quand ils en ont. Cet état de choses conduit à des pratiques peu sûres, insalubres et préjudiciables à l'environnement.
- 48 Au CRDI, l'IP Agriculture urbaine (AU) a à son actif 20 ans de recherches sur les systèmes de production alimentaire en milieu urbain. Au début, les projets portaient sur la sécurité alimentaire et la nutrition en milieu urbain, l'approvisionnement des villes en nourriture et le recyclage des déchets solides. La deuxième phase d'activités de l'IP a donné lieu à des projets associant une pluralité de villes et à la création de réseaux régionaux et mondiaux. Une structure reposant sur cinq piliers interreliés (recherche, formation, information, utilisation des résultats et évaluation) a été élaborée. Le CRDI jouit d'une excellente réputation dans ce domaine et y occupe un créneau. La programmation est appelée à s'élargir au cours des cinq prochaines années, afin de chercher des solutions de façon plus explicite aux problèmes suivants qui touchent le milieu urbain : la gestion des déchets, l'utilisation de l'eau et les liens entre l'alimentation des villes, les systèmes environnementaux et la pauvreté. Le nouveau nom de l'IP, Pauvreté urbaine et environnement, témoigne du souci de préciser cela.

---

\* Nouveau nom de l'IP Agriculture urbaine et environnement

### c) Pauvreté rurale et environnement

- 49 Les pauvres en milieu rural (y compris les populations des régions côtières) sont directement tributaires pour la majeure partie de leur subsistance d'une gamme de fonctions écologiques et de ressources naturelles. Trois quarts des habitants les plus démunis de la planète (le 1,1 milliard de personnes qui gagnent moins d'un dollar US par jour) vivent en milieu rural et dépendent en partie de l'agriculture pour leur survie. La production alimentaire par habitant est en constant déclin depuis plus de 30 ans dans une grande partie de l'Afrique subsaharienne. Les ressources communes (forêts, plantes non cultivées et aliments sauvages, parcours et pêches) apportent 5 milliards USD par an aux ménages pauvres des campagnes de l'Inde, soit 12 % du revenu total des ménages. Les données se rapportant à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique australe sont du même ordre, les ménages tirant même de 35 à 40 % de leur « revenu » de ces sources au Zimbabwe. Dans le monde, près de 350 millions de personnes dépendent directement des forêts pour leur survie, or le couvert forestier a diminué de 46 % depuis l'ère préagricole.
- 50 L'exploitation non durable des ressources menace les pauvres en tout premier lieu : 15 % de la population mondiale dépend des produits de la pêche pour ses besoins en protéines, alors que 75 % des lieux de pêche du globe sont surexploités ou que les captures y atteignent leur limite biologique. Quelque 41 % des habitants de la planète vivent dans des bassins hydrographiques déficitaires en eau. En Afrique, les femmes et les jeunes filles pauvres des campagnes dépensent plus du tiers de leur apport alimentaire quotidien pour aller chercher de l'eau, une corvée qui peut exiger en moyenne jusqu'à trois heures par jour. Le déboisement des forêts tropicales atteint presque 1 % par année. La perte nette des zones boisées du monde au cours des années 1990 s'est élevée à près de 94 millions ha (soit 2,4 % de la superficie forestière totale). Dans la même décennie, près de 70 % des zones déboisées ont été converties en terres agricoles. On a critiqué abondamment les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) pour le peu de cas qui y était fait de l'utilisation durable du patrimoine écologique et naturel.
- 51 Dans ses actions en faveur de la sécurité alimentaire et hydrique en région rurale, le Centre met de plus en plus l'accent sur la gestion des ressources pour réduire la vulnérabilité, consolider le patrimoine et entériner les droits de tous à l'accès aux ressources naturelles essentielles. L'IP Pauvreté rurale et environnement (PRE) établira un cadre cohérent qui sera appliqué dans des secteurs d'intervention distincts : instaurer une bonne gouvernance environnementale, rendre l'accès et les droits d'utilisation plus équitables, renforcer la capacité des collectivités de tirer parti de la mondialisation et favoriser l'apprentissage adaptatif.
- 52 L'action de l'IP PRE se concentrera de plus en plus sur les bienfaits qu'apporteront aux populations rurales démunies une productivité accrue de l'écosystème et des solutions locales adaptées face à des menaces extérieures et à des perspectives qui évoluent. L'IP continuera de privilégier les approches participatives de la gestion communautaire de l'environnement et des ressources naturelles comme condition préalable à un développement rural durable et s'efforcera de faire en sorte que les praticiens du développement et les chercheurs soient en mesure de favoriser des solutions locales novatrices face aux grands chantiers de l'environnement et du développement, comme la gestion de l'eau, la détérioration des ressources et l'exclusion, ainsi qu'aux impacts des changements

économiques et environnementaux à l'échelle planétaire. L'IP contribuera aussi à la mise en œuvre des politiques par des actions ciblées dans des domaines clés, dont la gouvernance de l'eau. Elle veillera également à combler le fossé entre l'amélioration de la gestion locale des ressources et l'élaboration des politiques, en apportant un soutien financier aux programmes et aux institutions qui renforcent le cadre institutionnel propice à la mise en œuvre de politiques aptes à améliorer la capacité d'adaptation des populations rurales pauvres.

### **Secrétariats et projets d'envergure**

- 53 Le domaine de programme EGRN héberge deux secrétariats, le Secrétariat du Réseau international de forêts modèles (SRIFM) et le Secrétariat de gestion de l'environnement (SGE), et deux projets d'envergure, l'Initiative de recherche sur les politiques minières (IRPM) et le projet Ecoplata (projet de gestion intégrée du littoral uruguayen du río de la Plata, aujourd'hui administré par le PNUD en Uruguay).
- 54 De 2005 à 2010, le domaine de programme EGRN continuera à héberger le SRIFM au vu du créneau particulier qu'il occupe et du soutien dont il bénéficie de la part de partenaires extérieurs. Les forêts modèles sont gérées sous l'impulsion des pays concernés et des acteurs du domaine. L'approche privilégiant une gestion forestière durable fournit un cadre cohérent et partagé par tous les membres de ce réseau mondial mais, caractéristique importante de ce cadre concerté, laisse toutes les décisions substantielles sur les priorités et les orientations des programmes à la discrétion des groupes d'acteurs. Par exemple, tandis que les partenariats des forêts modèles au Canada se sont concentrés fortement sur les aspects techniques de la pérennisation des forêts et les actions de sensibilisation à cet égard, dans les pays en développement, les partenariats locaux ont utilisé cet outil pour donner suite à des priorités différentes liées plus étroitement au développement, notamment la gouvernance, la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités et l'équité dans la prise de décision. Dans tous les cas ou presque, les forêts modèles permettent de faire progresser les droits, les intérêts et le bien-être des populations autochtones.
- 55 Le SGE concentre son action sur l'établissement d'un programme international de protection de l'environnement qui rejoint les préoccupations locales en facilitant l'avancement du maillage régional, en consolidant le renforcement des capacités et la recherche au niveau municipal et en validant les partenariats novateurs regroupant de multiples acteurs afin d'améliorer les pratiques de gouvernance locale. Il y aura collaboration plus étroite avec d'autres IP qui interviennent dans les dossiers urbains (Écosanté et Pauvreté urbaine et environnement).
- 56 Les deux projets d'envergure feront sous peu l'objet d'un transfert de responsabilités, ayant atteint un stade de viabilité suffisant. Le projet Ecoplata est déjà administré par le PNUD en Uruguay et jouit d'un soutien financier important de la part d'acteurs nationaux. Dans le cas de l'IRPM, la stratégie de transfert est en voie de formulation : elle vise à garantir le bon déroulement des activités dans l'avenir en les confiant à une institution idoine en Amérique latine.

## ii. Technologies de l'information et de la communication au service du développement (TIC-D)

- 57 Depuis sa création, le CRDI s'est fait le champion d'une programmation spécialisée relativement à l'utilisation de l'information et des réseaux en recherche appliquée. De fait, la *Loi sur le CRDI* y fait allusion explicitement : « [...] le Centre peut [...] créer, assister ou exploiter des centres d'information et de documentation et des installations à vocation de recherche ou autre; » [*Loi sur le CRDI*, 1970]
- 58 Le CRDI s'est distingué d'autres organisations et s'est forgé une réputation pour sa programmation de longue durée dans ce secteur. Dans les années 1970, ce soutien comportait l'aide apportée aux bibliothèques et à la bibliothéconomie. Plus tard, dans les années 1980 et au début des années 1990, il s'est concentré sur les bases de données et les systèmes informatiques des bibliothèques des pays en développement. Bien que la programmation TIC ait commencé au CRDI vers le milieu des années 1990, l'absence d'un cadre de programme unificateur a créé des problèmes de cohérence, d'intégration et d'orientation stratégique.
- 59 Au début de la période visée par le CGSP 2000-2005, un nouveau domaine de programme — Technologies de l'information et de la communication au service du développement (TIC-D) — a été établi afin de tirer parti de l'expérience acquise pendant toutes ces années par le CRDI dans ce champ de recherche. La position subséquente de chef de file du CRDI au sein du Groupe d'experts du G-8 sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT), de l'Alliance mondiale pour le savoir (GKP) et du Sommet mondial sur la société de l'information témoignent de la place éminente qu'occupe le CRDI dans ce secteur au sein du milieu du développement.
- 60 Dans la récente analyse des réactions des médias commandée par la Division des communications, TIC-D était le domaine thématique du CRDI cité le plus fréquemment. Les partenaires étrangers et canadiens du CRDI connaissent en effet le Centre en raison de sa programmation TIC-D. Une des retombées de cela a été l'apport de près de 50 millions CAD en ressources extérieures supplémentaires par l'entremise (principalement) de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA), de Connectivité Afrique (CA) et, plus récemment, du réseau de soutien aux téléc centres qui bénéficie de l'appui financier du programme Unlimited Potential de la société Microsoft.
- 61 À l'échelle mondiale, le paysage de la programmation TIC est varié. Tandis que certaines organisations (notamment le Department for International Development du Royaume-Uni et le United States Agency for International Development) ont suivi l'impulsion donnée par le CRDI en intégrant les TIC au service du développement dans leur programmation, beaucoup d'autres agences publiques n'ont pas suivi, y compris au Canada. Malgré l'accent mis au niveau international sur les questions qui se rapportent au « fossé numérique » au cours des quatre dernières années, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) n'a pas encore étendu son action à ce secteur. D'autres organisations, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui n'ont pas eu le succès du CRDI dans la mobilisation de partenaires et de fonds extérieurs pour ce secteur d'activités, n'en font plus un domaine thématique de premier plan.

- 62 Ce qui différencie le plus le CRDI dans ce secteur est son soutien à la *recherche appliquée*. Certaines des initiatives plus récentes du Centre financées par des sources extérieures englobent une programmation orientée vers le développement, mais elles ont aussi une forte composante de recherche et d'analyse du fait qu'elles sont au CRDI.
- 63 Les programmes qui relèvent du domaine TIC-D n'ont pas encore dépassé le stade de première génération, et le Conseil sera appelé à les examiner en mars 2006. Les examens externes débiteront en janvier 2005. Ces examens, ainsi que la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (à Tunis, en novembre 2005), le Sommet des Amériques (à Buenos Aires, en novembre 2005) et la Réunion plénière de haut niveau au cours de laquelle les chefs d'État et de gouvernement examineront les progrès accomplis dans la réalisation des engagements énoncés dans la Déclaration du Millénaire (à New York, en septembre 2005), contribueront de façon considérable à l'expansion stratégique de ce domaine de programme.
- 64 La demande et le besoin de leadership dans la recherche appliquée au domaine des TIC au service du développement demeurent notables. Dans le CGSP en vigueur, les deux piliers de l'action dans ce domaine sont *l'universalité de l'accès et des avantages et l'économie de l'information*. Les consultations en vue de la SG+CP 2005-2010 ont indiqué que les partenaires du CRDI s'attendent à ce que le Centre continue d'exercer son leadership dans ces champs de recherche, en mettant tout spécialement l'accent sur les avantages qui en découleront pour les pays en développement et sur la contribution que ces derniers pourront apporter à la nouvelle économie de l'information.

#### **a) De l'accès à la technologie à l'économie de l'information**

- 65 Le Cadre général des stratégies et programmes (CGSP) 2000-2005 indique que le domaine de programme TIC-D abordera aussi bien les questions de l'accès aux ressources et aux acquis des TIC que celles liées à la participation des partenaires des pays en développement à l'économie de l'information. La programmation de la période 2005-2010 mettra davantage l'accent sur tout ce qui a trait à l'économie de l'information et aux possibilités et aux défis qu'elle comporte. Une activité exploratoire visant à approfondir notre compréhension de quelques-unes des questions qui y sont reliées est en cours. Elle conjugue les efforts de plusieurs programmes du domaine TIC-D et de l'initiative de programme Commerce, emploi et compétitivité du domaine de programme Politique sociale et économique (PSE). Des ressources plus importantes seront consacrées au rôle des femmes dans l'économie de l'information dans le prochain cycle de programmation de TIC-D. Des efforts à cet égard ont déjà été déployés dans le cadre de l'IP Communautés et société de l'information en Afrique (ACACIA). TIC-D participera également à l'activité exploratoire à l'échelle du Centre sur le rôle que l'entrepreneuriat et le secteur privé jouent au sein de l'économie de l'information dans les pays en développement.

#### **b) Contexte régional — questions mondiales**

- 66 Tout en demeurant solidement ancrée en Afrique, en Asie et dans les Amériques, la programmation TIC-D du Centre s'attache également à prospecter la participation à des réseaux et à des processus mondiaux. Animée par l'équipe TIC-D, la participation du Centre aux travaux du GEANT, du Sommet mondial sur la société de l'information, du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication et de l'Alliance mondiale pour le savoir fournit aussi bien au domaine de

programme qu'à tout le Centre une plate-forme permettant d'assister les partenaires du CRDI en recherche appliquée. Certaines des questions mondiales qui seront poursuivies durant le prochain cycle de programmation comprennent l'adoption de politiques progressistes en faveur des pauvres, la gouvernance de l'Internet, les droits de propriété intellectuelle et les logiciels ouverts, tous considérés comme des propositions valables ayant une pertinence particulière pour les pays en développement. Bien que TIC-D ait toujours compté sur la consolidation de réseaux de spécialistes de la recherche appliquée, sa programmation en Asie tirera parti d'approches récentes afin d'appuyer des « noyaux » de compétences dans la technologie du téléenseignement et dans l'adaptation locale d'outils numériques. En Afrique, une nouvelle approche de l'administration publique en ligne est mise en place présentement. Le secrétariat Bellanet, de son côté, représente un autre mécanisme par lequel les questions régionales peuvent migrer vers des forums mondiaux, créant des réseaux à valeur ajoutée de plus grande envergure.

- 67 Dans le CGSP 2000-2005, très peu d'engagements avaient été pris pour une programmation TIC-D dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN), cela principalement en raison des ressources (humaines et financières) plutôt que d'une quelconque évaluation systématique des besoins (ou de l'absence de besoins) dans cette région. De 2005 à 2010, TIC-D élargira sa programmation pour inclure la région MOAN, à la faveur de nouvelles capacités établies dans le bureau régional au Caire et à Ottawa.

### **c) Élargissement graduel**

- 68 Dès lors qu'un plus grand nombre d'organisations font entrer les TIC dans leur programmation, la possibilité de forger des partenariats s'accroît. En effet, là où le domaine de programme TIC-D s'investira dans les technologies numériques et Internet, il le fera plus souvent par la voie de consortiums et de partenariats qui aident à créer la masse critique nécessaire pour surmonter de gros obstacles au développement. Alors que de nouvelles technologies permettent de résoudre la plupart des problèmes de longue date attribuables à la géographie et au climat, il faudra, pour venir à bout des principaux obstacles d'ordre culturel et institutionnel au progrès, des recherches appliquées considérables, des plans d'action et l'établissement de partenariats du type de ceux qui ont été noués récemment pour le Cyberlien des Amériques (qui permet d'améliorer l'accès et les partenariats en faveur des organismes voués au développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes), la collaboration avec l'African University Broadband Coalition et d'autres. La récente contribution de la société Microsoft à l'appui de la création d'un réseau de soutien aux télécentres au sein du domaine de programme TIC-D en est un excellent exemple, qui fournira la possibilité de démontrer l'impact de projets plus ambitieux.

### **iii) Politique sociale et économique (PSE)**

- 69 Au cours des dix dernières années, certaines parties du monde en développement ont connu une croissance rapide, amenée par l'expansion continue des économies chinoise et indienne. La croissance des géants asiatiques a beaucoup contribué à faire reculer la grande pauvreté, mesurée du moins en fonction du revenu. En 2001, celle-ci ne touchait plus que 21 % de la population mondiale contre 28 % en 1990. Mais en chiffres absolus, ce déclin est, de toute évidence, beaucoup moins rapide. Le mouvement vers la réduction du nombre de personnes très pauvres s'est ralenti au cours des années 1990 par

rapport à la décennie précédente et, en 2001, la dernière année pour laquelle ce chiffre est disponible, 1,1 milliard d'individus subsistaient encore avec moins d'un dollar US par jour. Dans beaucoup de pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, le nombre de personnes très pauvres continue d'augmenter. La persistance de la pauvreté aux côtés de la croissance a suscité un regain d'intérêt pour ce que l'économiste en chef de la Banque mondiale, François Bourguignon, a qualifié de « triangle pauvreté-croissance-inegalité ».

- 70 Dans le même temps, nous comprenons mieux le phénomène de la pauvreté. Les analyses multidimensionnelles de la pauvreté ont mis en évidence les limites des mesures fondées uniquement sur le revenu, tandis que les approches fondées sur les droits comme celle mise de l'avant par l'économiste Amartya K. Sen ont souligné que ce sont bel et bien le développement des capacités et l'affirmation des droits des femmes et des hommes pauvres — et non seulement leur niveau de revenu et de consommation — qui sont au cœur de la problématique du développement.
- 71 Évalué ainsi, le bilan est encore plus incertain. Les mesures du bien-être non axées sur le revenu — nutrition, accès à l'éducation, mortalité maternelle et infantile, prévalence du VIH/sida, paludisme et autres maladies graves — ont connu une amélioration beaucoup moins marquée et moins également répartie que les mesures ayant trait au revenu. Tout aussi important, de grandes disparités subsistent — entre les hommes et les femmes, d'une région à l'autre et entre les riches et les pauvres — et progressent dans chacun de ces domaines. Entre-temps, les droits civils et politiques et un affranchissement politique réel continuent d'être déniés à de très nombreux citoyens du Sud.
- 72 C'est à cet ensemble de questions que le domaine de programme Politique sociale et économique (PSE) du CRDI prête attention. Il se concentre sur l'amélioration des perspectives de développement équitable dans le sens le plus large du terme, comportant un souci simultané de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté, de la lutte contre l'exclusion politique et de la justice sociale.
- 73 L'attention portée aux institutions qui servent d'intermédiaires entre les buts et les résultats du développement et aux questions de la gouvernance et de l'exercice du pouvoir à divers niveaux est implicite dans une telle approche. Les politiques publiques demeurent extrêmement importantes, mais l'attention se déplace de plus en plus de solutions uniques à une analyse plus contextuelle et plus politiquement nuancée de l'élaboration des politiques et de leur mise en oeuvre.
- 74 Les programmes PSE sont donc unis par la même insistance mise sur des politiques publiques pouvant conduire à la réduction de la pauvreté et à une plus grande équité sociale. Ils visent à amener le changement de trois manières : en renforçant à long terme les capacités d'exécution, de gestion et de diffusion de la recherche; en appuyant la recherche pertinente pour les politiques et l'analyse des questions qui sont d'un intérêt immédiat pour ces dernières; en aidant enfin les chercheurs et les organisations de la société civile à faciliter la transparence en éclairant les débats sur les grands enjeux. Leur préoccupation n'est donc pas seulement la conception des politiques mais également les subtilités de leur mise en oeuvre — d'où l'attention portée aux institutions, à la gouvernance et au pouvoir aux niveaux local, national et international.



## Thèmes et initiatives de programme

75 Au cours des cinq prochaines années, PSE entend concentrer son attention sur les quatre grands ensembles de questions décrits ci-après, dont chacun représente un défi de taille pour favoriser un développement équitable. Les actions seront axées sur quelques initiatives de programme mondiales mises en oeuvre dans toutes les régions en développement.

### a) Paix, conflits et développement\*

- 76 Les conflits violents n'entraînent pas seulement des pertes importantes en vies humaines et un avilissement de la dignité. Ils sapent également les capacités de gouvernement des États et celles des citoyens de jouir de leurs droits. Les conflits freinent en outre considérablement la prise de mesures sur les plans social et économique dans une grande partie du monde en développement et ont des effets négatifs sur la croissance, la répartition des richesses et les finances de l'État. Dans beaucoup de pays, en fait, la complexité des guerres d'aujourd'hui désigne les conflits comme *la* question centrale du développement. Comprendre les causes et les conséquences des conflits violents et aider à rebâtir les institutions sociales, économiques et politiques à la suite des conflits constituent une tâche urgente, du Sri Lanka à la Colombie en passant par la Sierra Leone.
- 77 L'initiative de programme Paix, conflits et développement (auparavant Consolidation de la paix et reconstruction) s'est taillé une réputation de chef de file au chapitre de l'aide à la recherche dans ce domaine, notamment en Amérique centrale, au Moyen-Orient et en Afrique australe. Une leçon clé tirée de l'expérience à ce jour est que, indépendamment du contexte, la recherche favorisant la consolidation de la paix doit être entreprise avant la fin d'un conflit et se poursuivre bien après que les armes se seront tues. Durant les cinq prochaines années, le Centre élargira sa programmation en Asie et en Afrique afin d'avoir un plan d'action résolument mondial. Il apportera également une attention plus explicite à la prévention des conflits ainsi qu'à la reconstruction à la suite de conflits. Bien que tournée encore, en partie, vers la programmation à long terme dans des contextes particuliers de conflits et d'après-conflits, l'IP appuiera davantage l'analyse comparative inter pays de questions telles que l'économie politique de la consolidation de la paix, la justice transitoire et réparatrice comme fondement de l'établissement d'une paix durable et les conséquences sexospécifiques des conflits et de la consolidation de la paix.

### b) Mondialisation, croissance et pauvreté

78 La réduction à long terme de la pauvreté et des inégalités dépend de la création d'emplois et de l'augmentation des revenus des populations démunies — et, partant, de la capacité des producteurs des pays en développement d'être concurrentiels à l'intérieur d'une économie mondialisée. Les assises d'une croissance durable profitant aux pauvres demeurent pourtant mal comprises et ne sont en place que de façon incomplète dans la plupart des pays du Sud. La croissance est assurément importante, mais on ne peut garantir que l'essor des exportations ou la hausse du produit intérieur brut se traduira par des améliorations du bien-être des plus défavorisés. Le CRDI a plusieurs succès à son actif dans la recherche accomplie relativement au suivi et à l'analyse de la pauvreté et

---

\* Les noms des IP peuvent avoir changé depuis novembre 2004 ou pourraient changer à l'avenir.

aux politiques commerciales, grâce aux initiatives de programme Impacts micros des politiques macroéconomiques et d'ajustement (MIMAP) et Commerce, emploi et compétitivité (CEC). Au cours des cinq prochaines années, PSE tirera parti de ce travail, ainsi que de l'expérience issue du projet Politiques en faveur de la petite et moyenne entreprise en Égypte et du Consortium de recherche économique et sociale au Pérou, afin de progresser dans ce vaste champ d'activité. Une nouvelle initiative de programme incorporant des aspects du travail des ces deux IP sera élaborée et présentée au Conseil en 2005.

- 79 Une attention particulière continuera d'être portée aux interactions entre les règles et les institutions du commerce et de l'investissement au niveau international, d'un côté, et les politiques économiques intérieures, de l'autre. Cela inclut le soin mis à l'étude des questions commerciales « à l'intérieur des frontières », qui vont des politiques sur l'investissement et la concurrence à la réglementation à laquelle sont soumises les entreprises et aux politiques sectorielles dans des domaines clés tels que l'agriculture et les services, sans compter les filets de protection et les autres mesures sociales qui sont déterminants pour affronter les bouleversements découlant d'une économie internationale instable. Des efforts accrus seront déployés pour évaluer et documenter les impacts des choix politiques sur la répartition des richesses et la pauvreté, en misant sur les outils, les approches et les réseaux de recherche mis en place à ce jour par MIMAP et son réseau « Politiques économiques et pauvreté ».

#### **c) Gouvernance, équité et santé\***

- 80 La capacité des États de garantir à leurs citoyens un accès équitable aux services sociaux essentiels est un défi fondamental pour le développement du Sud. Le « retrait désordonné de l'État », cité par un des participants aux consultations régionales du CRDI, a légué une situation dans laquelle les stratégies visant à promouvoir l'accès aux principaux biens publics, dont la santé, l'éducation et la sécurité sociale, et leur financement sont de plus en plus contestées. Simultanément, un dialogue public avisé et l'engagement dans les débats ayant trait à la santé et à d'autres services sociaux représentent une occasion de consolider les institutions et les pratiques démocratiques.
- 81 La programmation du CRDI dans ce domaine se concentrera en premier lieu sur les soins et les services de santé, en se fondant sur les acquis de l'initiative de programme Gouvernance, équité et santé (GES). Les efforts demeureront axés sur les stratégies visant à assurer l'équité d'accès, ainsi que sur les enjeux cruciaux de gouvernance propres à la conception et à la mise en œuvre des politiques relatives à la santé. Dans le même temps, il y aura exploration de l'analyse transsectorielle de certains éléments de la prestation des services, tels que la décentralisation ou le rôle des partenariats public-privé. Un effort complémentaire sera fait pour intégrer l'analyse économique des stratégies de financement des services et les incidences distributives des choix en matière de politiques, en tablant sur l'expérience de MIMAP dans la mesure et l'analyse de la pauvreté.

#### **d) Droits des femmes et citoyenneté\***

- 82 Comme c'est le cas dans les autres domaines de programme, le souci des questions sexospécifiques et de l'analyse des disparités entre les sexes imprègne toute la programmation de PSE. Cette orientation se poursuivra au cours des cinq prochaines années par des efforts consacrés à l'intégration de la recherche sexospécifique et de l'analyse des disparités entre hommes et femmes à l'ensemble des activités du domaine de programme. En

même temps, nous lancerons un nouveau programme d'appui à des recherches sur les questions ayant trait aux femmes et aux hommes face à la justice et à la citoyenneté, en nous inspirant du travail amorcé par la Section Genre du CRDI ces deux dernières années. Les plans en vue de la création de cette nouvelle initiative de programme seront présentés au Conseil en 2005.

- 83 Le concept de « justice sexospécifique » représente une manière fructueuse d'aborder les recherches futures sur les sexospécificités et les relations hommes-femmes et une nouvelle lentille à travers laquelle relever le défi que posent le renforcement de la citoyenneté et la participation à la vie publique. Le travail se concentrera en particulier sur la compréhension des empêchements juridiques et institutionnels à l'exercice des droits des femmes et des hommes en tant que citoyens. Le travail préliminaire est en cours afin de définir plus précisément les occasions de soutien à la recherche pour le CRDI et d'examiner des questions de recherche éventuelles, comme la décentralisation, où le transfert de nombreuses responsabilités de l'État aux pouvoirs locaux donne naissance à une série de défis — et peut-être à des ouvertures — pour l'exercice des droits des femmes et leur participation à la vie publique.

### **Secrétariats**

- 84 Le domaine de programme PSE continuera également à appuyer un petit nombre de secrétariats financés par plusieurs bailleurs de fonds et traitant de questions qui recourent les thèmes décrits ci-dessus. Par comparaison à la période 2000-2005, seul un nombre limité d'entre eux seront financés, et ces secrétariats seront reliés de façon plus étroite aux initiatives de programme afin d'assurer une plus grande cohérence et de permettre un apprentissage mutuel.
- 85 À l'heure actuelle, il est prévu que deux secrétariats seront financés. Sera reconduit, au début de l'exercice 2005-2006, le financement du secrétariat Recherche pour la lutte mondiale contre le tabac (RMCT), qui appuie la recherche et le renforcement des capacités visant à relever les défis que la production et la consommation de tabac dans les pays en développement posent pour la santé de leurs citoyens et l'essor de leur société. Étroitement lié à l'action de GES, son programme de travail touche également à d'autres aspects du cadre programmatique de PSE. Il y aura aussi poursuite du financement accordé au Programme d'économie environnementale pour l'Asie du Sud-Est (EEPSEA), en collaboration avec le domaine de programme Environnement et gestion des ressources naturelles. Des efforts sont en cours pour étendre des activités similaires à celles d'EEPSEA à d'autres régions au cours des prochaines années, à commencer par le soutien à un réseau complémentaire en Asie du Sud.



## **IV. Le Canada dans le monde, le monde au Canada**

- 86 Le contexte dans lequel s'inscrivent la recherche et les activités internationales évolue rapidement au Canada et ouvrira au Centre une série de possibilités nouvelles. Le milieu canadien du savoir est de plus en plus intéressé à contribuer à la recherche internationale et à en tirer des avantages selon des modalités qui explorent l'interconnexion du Nord et du Sud et qui traitent de problèmes communs de façon collégiale de telle sorte que les deux partenaires apportent du leur à la collaboration et en bénéficient. Cette action tire parti de la programmation existante à laquelle participent des Canadiens. Le Centre continuera à donner son appui à la recherche exécutée en collaboration à l'avantage mutuel des Canadiens et des partenaires du Sud dans tout l'éventail des activités de ses domaines de programme, qu'il s'agisse de la lutte contre la pauvreté, de la santé, des TIC, du commerce, de l'agriculture ou de l'environnement. Il appuiera le travail des chercheurs qui s'intéressent aux études du développement et aux questions mondiales. Il aidera les organisations de la société civile à travailler à l'échelle mondiale car elles reconnaissent de plus en plus l'importance de la production et de l'échange de connaissances dans la poursuite de leurs objectifs. Il offrira enfin à de jeunes chercheurs, journalistes et stagiaires canadiens l'occasion de s'associer à la recherche pour le développement, en suivant une formation en bonne et due forme ou au moyen d'une expérience concrète.
- 87 Le Centre s'attend à valoriser le travail et à renforcer les capacités aussi bien des chercheurs du Canada que du Sud. Il recherchera également des possibilités de favoriser, d'étayer et d'accroître les liens entre les institutions canadiennes qui œuvrent pour le développement international et de se pencher sur des questions mondiales qui ont un impact tant sur les pays en développement que sur le Canada. Le CRDI doit être un participant dynamique au moment où les Canadiens réexaminent et élargissent leurs relations avec le reste du monde et il doit s'assurer que son expérience et son apprentissage contribuent aux politiques du Canada sur les questions internationales.

### **i. Partenariats canadiens — universités, établissements de recherche et ONG**

- 88 Le Centre continuera à nouer des liens étroits avec les Canadiens, en se concentrant sur les organisations et les activités de savoir orientées vers la coopération internationale. Son objectif est d'aider à la production de connaissances et à la mise au point de pratiques conformes à la prise de conscience du fait que la sécurité même et la prospérité du Canada, dans un monde juste et où règne la paix, sont liées à des idées, des connaissances et des innovations qui surgissent de plus en plus partout dans le monde, y compris et particulièrement dans les pays en développement. Des liens institutionnels seront entretenus avec des organismes canadiens de premier plan, dont l'Association des universités et collèges du Canada, le Conseil canadien pour la coopération internationale, des sociétés savantes canadiennes, des universités et des organisations non gouvernementales.
- 89 Le Centre apportera également son soutien à un vaste éventail de projets de recherche et d'activités de savoir de portée plus modeste, exécutés par des organismes canadiens qui s'intéressent à la coopération internationale. Soutenus par de petites subventions,

ces projets et activités permettent à des Canadiens de tous horizons d'être associés au travail du Centre. Le mécanisme encourage l'expérimentation et les idées nouvelles et est réceptif à des initiatives des plus variées permettant aux Canadiens d'explorer leurs liens avec la communauté internationale. Ces petites subventions font connaître la perspective du développement axée sur le savoir que le Centre privilégie tout en faisant bon accueil à l'inspiration et à l'énergie des Canadiens.

## **ii. Participation à l'internationalisation des conseils subventionnaires et des ministères**

- 90 Le Centre est intervenu, au Canada, dans le débat animé sur « l'internationalisation » de la recherche canadienne et sur la portée de la coopération internationale. On constate un regain d'intérêt, dans les universités et les établissements voués à la science et à la technologie au Canada, à l'égard de la collaboration et de la mise en commun d'expériences avec des partenaires des pays en développement. Il y a peu, un appel a été lancé pour que les capacités de recherche nationales tissent des liens plus étroits avec le Sud, et on a pris acte du fait que les ministères sont eux aussi engagés dans un ensemble de plus en plus étendu d'activités avec des partenaires du Sud. Le Centre encouragera cet intérêt et recherchera de nouvelles orientations pour des partenariats canadiens mutuellement avantageux pour le Canada et les partenaires du Sud. Cela signifiera que le Centre devra faire connaître les leçons apprises au cours de ses quasi 35 années d'expérience de la création et de l'appui de partenariats de savoir Sud-Nord et Sud-Sud équitables par son travail de maillage. Il élargira donc sa collaboration avec des institutions comme les conseils subventionnaires canadiens de la recherche et le Conseil national de recherches du Canada, ainsi qu'avec d'autres mécanismes et institutions dont l'émergence s'est affirmée à la faveur de l'investissement du Canada dans ses propres capacités d'innovation, notamment les chaires de recherche du Canada et la Fondation canadienne pour l'innovation. L'expérience de l'Initiative de recherche en santé mondiale, alliant les ressources de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), des Instituts de recherche en santé du Canada, de Santé Canada et du CRDI, est une illustration récente d'une des formes que ces partenariats peuvent épouser.
- 91 La fonction publique du Canada, forte de son capital de savoir et de son secteur de recherche, joue de plus en plus un rôle sur la scène internationale et est encline à associer ses capacités de façon plus directe et plus fréquente avec celles des pays et des institutions des régions en développement. Le but visé est le renforcement des capacités de faire de la recherche et d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes. Grâce à son réseau mondial de chercheurs et de concepteurs de politiques, le CRDI représente un atout pour le Canada dans son mouvement vers le reste du monde. Dans la mesure de ses moyens et dans les limites du mandat qui lui a été confié, le Centre tâchera d'aider à établir ces liens.

## **iii. Sciences émergentes, innovation et développement**

- 92 L'innovation, aussi bien sociale que technique, est au cœur des actions de développement et de coopération internationale. Le Canada favorise un haut degré d'innovation et des plans nationaux fondés sur les compétences et il a déclaré son intention d'intensifier sa présence aux tables internationales qui planifient l'investissement en science et en

technologie. Ces dernières années le Canada a réinvesti de façon substantielle dans sa capacité de recherche intérieure. Sur le plan international, il se présente comme un acteur de premier plan ouvert à l'innovation et au développement fondé sur le savoir (un élément qui, a-t-on suggéré, devrait être un trait caractéristique de la politique étrangère du Canada). Dans le Sud, le CRDI est depuis longtemps considéré comme un chef de file de l'aide à la recherche, et ses activités ont contribué à rehausser l'image du Canada en tant que partenaire novateur désireux de partager savoir-faire et connaissances. On convient de plus en plus que, si les pays en développement font face à d'énormes défis, leur contribution est également décisive pour résoudre les problèmes mondiaux (dont beaucoup touchent le Canada). En d'autres mots, l'échange de connaissances et la coopération en recherche sont mutuellement bénéfiques. Ce constat fournira le contexte pour les activités du CRDI avec ses partenaires canadiens au cours des cinq prochaines années et au-delà. L'action de Recherche sur les systèmes de connaissances (RSC) (voir la section V.) contribuera à l'atteinte de ce but.





## V. Activités exploratoires

- 93 Le Centre intervient dans un contexte qui change. Les méthodologies de recherche évoluent. Les tendances doivent être décantées des engouements passagers. Les pays s'ouvrent ou se referment. Ils se désagrègent et se reconstruisent. Les systèmes — politique, économique, social, décisionnel — se transforment. La technologie progresse. Les budgets fluctuent partout selon les conjonctures. Les éléments moteurs de l'action du Centre changent constamment et, lorsqu'ils ne changent pas, leur force relative change, elle.
- 94 Le cadre programmatique du Centre doit relever le défi d'apporter la stabilité sans décourager la flexibilité. La configuration d'ensemble des programmes décrite plus haut est à la hauteur de cette tâche justement parce qu'un degré d'adaptation au caractère évolutif des circonstances est intégré au mécanisme de programmation.
- 95 Au quotidien, toutes les initiatives de programme suivent l'évolution qui survient dans leur domaine. Par ailleurs, au cours des trois dernières années, près de 13 % du budget de programme ont été mis de côté pour répondre aux possibilités susceptibles de se présenter en dehors des champs d'activité des programmes (voir la section VII. pour plus de précisions).
- 96 « Activités exploratoires » est le terme que le Centre emploie pour désigner un processus d'élaboration ou de consolidation de programme. Puisque les programmes du Centre recouvrent un vaste territoire, il est plutôt rare qu'une activité exploratoire naisse « de rien ». De règle, le personnel du Centre, les membres de la direction ou les gouverneurs définissent un thème exploratoire. Le processus qui suit dépend de la nature du thème, mais il y a au moins trois caractéristiques communes.
- Premièrement, il cherche à profiter des plates-formes existantes à l'intérieur des programmes du Centre.
  - Deuxièmement, il prévoit une phase d'élaboration de programme. Durant cette période, une série de consultations régionales a lieu, les points d'insertion et les partenaires pour la programmation du Centre sont définis et la structure du programme, déterminée. Pour ce qui est de ce dernier point, les principales décisions se rapportent à la dotation en personnel (taille et composition de l'équipe) et à la modalité de programme, c'est-à-dire au choix entre le statu quo, un programme consolidé ou la répartition du travail thématique entre les programmes existants.
  - En troisième lieu, le processus exploratoire inclut également un peu de programmation, afin que l'élaboration du programme ne soit pas une « perte de temps ».
- 97 Durant la préparation du CGSP 2000-2005, les gouverneurs ont cerné deux thèmes qui méritaient d'être explorés — Recherche sur les systèmes de connaissances (RSC) et Gouvernance. Au bout de deux ans, cette dernière activité exploratoire a acquis le statut d'initiative de programme et est devenue Gouvernance, équité et santé (GES), dont le descriptif a été présenté au Conseil des gouverneurs en octobre 2002.
- 98 Pour ce qui est de RSC, les gouverneurs avaient donné leur aval à une activité exploratoire destinée à examiner les voies par lesquelles la connaissance est produite, communiquée et appliquée aux problèmes de développement de même que les politiques et les cadres

institutionnels qui régissent ce processus [CGSP 2000-2005]. RSC a donc fait ses premiers pas, et un bilan a été présenté aux gouverneurs en juin 2003. RSC est une activité de recherche transversale à l'appui du savoir, de la science et de la technologie pour le renforcement des capacités dans le Sud. Cet objectif est atteint par l'attribution de subventions dans le cadre de concours annuels thématiques et par des partenariats avec des institutions choisies comme le secrétariat du volet science et technologie du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le réseau d'études sur la politique technologique en Afrique (ATPS) et SciDev.Net. RSC resserre également ses liens avec la politique étrangère, le programme de développement et la stratégie d'innovation du Canada et joue en outre un rôle au sein du Groupe de travail du CRDI sur la biotechnologie et les technologies émergentes dont il est question ci-après.

- 99 Il y a deux ans environ, il a été clairement établi que les nouvelles technologies comme la biotechnologie et la nanotechnologie étaient appelées à avoir des effets profonds sur presque tous les aspects de la vie, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés. Ces effets sont largement inconnus et donc controversés, et la capacité d'en évaluer la portée — et encore plus celle d'y faire face — est faible et exceptionnellement inégale dans les pays en développement. Les gouverneurs ont été saisis de la question lors d'un exposé fait en mars 2004 et ils continueront d'être informés des travaux effectués par le Groupe de travail du CRDI sur la biotechnologie et les technologies émergentes.
- 100 À peu près à la même époque, il est devenu évident que le travail de la Section Genre du Centre, transversale par nature et toujours quelque peu axée sur la fonction d'intégration systématique des sexes, serait plus efficace si elle se dotait d'un programme propre. En conséquence, la Section Genre a accru son effectif, reçoit un financement plus à la hauteur de ses ambitions (pour l'octroi de subventions) et œuvre à la naissance d'une IP dont le titre de travail est Droits des femmes et citoyenneté.\* Logée dans le domaine de programme PSE, l'initiative rédigera un descriptif qui sera soumis à l'approbation des gouverneurs en octobre 2005. L'intégration des questions liées à l'égalité entre les sexes dans les programmes continuera d'être assurée par des spécialistes de ces questions à l'intérieur des initiatives de programme ou par des experts de l'extérieur plutôt que par une Section Genre logée à l'interne.
- 101 Pendant la première partie de la période 2005-2010, le domaine de programme EGRN consolidera les travaux que le Centre finance depuis longtemps sur les diverses dimensions de la question de l'eau et examinera quelle serait la meilleure façon de continuer à appuyer les actions dans ce chantier important du développement. Un membre de haut rang du personnel de programme pilotera cette activité qui fera fond sur le travail de plusieurs entités de programme.
- 102 Le secteur privé joue un rôle important dans le développement, rôle que d'ailleurs certains chercheurs — et gouvernements — ont souvent tendance à ignorer ou, pire encore, à dénigrer, à leurs risques et périls. Comme le reconnaît le rapport de la Commission des Nations Unies sur le secteur privé et le développement coprésidée par le Premier ministre Paul Martin et l'ancien président du Mexique Ernesto Zedillo, « le secteur privé

---

\* Les noms des IP peuvent avoir changé depuis novembre 2004 ou pourraient changer à l'avenir.

se situe déjà au cœur même de l'existence des pauvres [et] a le pouvoir d'améliorer leurs conditions de vie ».

- 103 Il reste encore beaucoup de travail à faire pour comprendre quelles politiques et quel cadre institutionnel seraient propices à une expansion du secteur privé créatrice d'emplois et porteuse de développement social et de compétitivité économique accrus. Bien que les réponses varient indubitablement d'un secteur et d'un pays à l'autre, elles doivent s'appuyer sur les connaissances existantes et aussi contribuer à l'essor du savoir.
- 104 En s'inspirant du groupe exploratoire axé sur la biotechnologie mais en prévoyant un échéancier plus court, on a constitué un groupe de travail à l'échelle du Centre pour déterminer les créneaux de programme favorables à une action du CRDI dans ce secteur, appuyer des travaux exploratoires et proposer des options concernant les priorités et les modalités de programme.
- 105 Le groupe de travail en est encore à ses premiers balbutiements mais, même à ce stade, trois thèmes sont en train de se dégager. Le premier, se prévalant des travaux du Centre dans le cadre d'un projet d'élaboration de politiques de grande ampleur mené en Égypte, s'attache à la conception et à la mise en application de politiques à l'appui du secteur de la petite et moyenne entreprise (PME). Il tirera également parti des résultats d'un atelier organisé sur ce sujet en février 2003 au Caire, en collaboration avec le Forum de recherche économique pour les pays arabes, l'Iran et la Turquie. Le deuxième, fort des travaux du Centre dans le domaine du commerce et de l'emploi, sera vraisemblablement axé sur la manière dont les pays en développement pourraient devenir des destinations plus attractives pour l'investissement étranger (direct) et les envois d'argent tout en conservant et en faisant progresser leurs impératifs de développement économique et social. Le troisième, s'inspirant de l'action du Centre dans le domaine de programme Environnement et gestion des ressources naturelles, explorera la dynamique inhérente à des entités de dimension modeste, concurrentielles et respectueuses de l'environnement et les méthodes aptes à renforcer le rôle du secteur privé comme agent du développement local durable.
- 106 Il est manifeste que le Centre aura besoin de collaborer avec un ensemble de partenaires de recherche non habituels, entre autres les écoles de commerce du Sud, les chambres d'industrie et de commerce, les sociétés d'experts-conseils internationales, les fondations et les groupes de réflexion financés par le secteur privé, les associations représentant la petite industrie, les conseils de la productivité et les organismes de financement industriel. Il est dès lors escompté que l'accent mis sur le secteur privé, bien que fondé sur des travaux antérieurs, favorisera un développement dans de nouvelles directions. D'autres thèmes et démarches prendront très probablement forme à mesure que les travaux du groupe de travail se poursuivront.
- 107 En mentionnant explicitement les sujets précités, nous n'avons pas voulu exclure les activités exploratoires et novatrices qui se déroulent continuellement dans le cadre des programmes du Centre et dont plusieurs ont déjà été décrites. Plutôt, dans l'esprit des paragraphes d'introduction de cette section, nous avons cherché à présenter les grandes thématiques qui méritent d'être examinées plus avant selon la haute direction du Centre. Les exemples ci-dessus servent également à souligner que les idées nouvelles

ne s'incarnent pas toujours dans des *programmes nouveaux*. Les questions de développement doivent être distinctes de la modalité de programmation utilisée pour les traiter. Il y a lieu de rappeler à ce propos que de nouveaux thèmes sont constamment à l'étude. La manière dont ils s'insèrent dans la programmation du Centre dépend de la question traitée.

## VI. Partenariats

- 108 Les programmes du Centre poursuivront leur collaboration avec d'autres bailleurs de fonds et partenaires en développement dans toute la mesure du possible. Cela augmente la portée et l'impact de la programmation du Centre et contribue aux efforts de coordination et d'harmonisation à l'échelle mondiale en recherche pour le développement. De façon plus terre à terre, la mobilisation des ressources et la création de partenariats accroissent les ressources financières et les capacités de nos partenaires en recherche. Le partenariat est donc un impératif à l'échelle du Centre, et chacune des entités de programmation est tout à fait consciente de son importance. La Division des partenariats et du développement des affaires (DPDA), qui relève de la Direction générale des programmes et des partenariats, sert de point de convergence pour les activités du Centre dans ce domaine. Elle est chargée d'en prendre le gouvernail pour ce qui est des dimensions stratégiques et politiques et de s'occuper de certains aspects plus concrets de la négociation et de la conclusion d'accords avec d'autres bailleurs de fonds (rôles qu'elle partage avec tout le personnel de programme).
- 109 Soucieux de concilier les avantages des partenariats et les coûts (transactions) qui en découlent, le Centre a adopté, en 2003, une approche plus déterministe de la collaboration avec d'autres bailleurs de fonds. Une vision commune et la concordance avec les programmes du Centre sont des conditions *sine qua non* quand il s'agit de rechercher des partenariats avec d'autres bailleurs de fonds ou de répondre à des invitations reçues. Cela a conduit à cibler quelque 24 partenaires (organismes canadiens, d'aide bilatérale et multilatérale et fondations). Il est entendu que cette liste n'est pas définitive. De nouveaux partenaires émergeront, et d'autres se retireront. Pour la durée de la période quinquennale visée, la tenue à jour de cette liste — ce qui suppose de demeurer au courant de ce qui se produit chez les autres bailleurs de fonds et d'agir en conséquence — constituera une priorité pour la DPDA et pour le Centre en général. Les partenariats stratégiques comprennent fréquemment non seulement un financement additionnel mais également un apport intellectuel et un échange de connaissances permettant à tous les partenaires de mettre en commun leurs ressources pour arriver à des résultats qu'ils ne pourraient atteindre seuls. La mobilisation des ressources devient alors l'aboutissement plutôt que l'objectif du partenariat.
- 110 Dans le cadre des partenariats stratégiques, trois tendances méritent d'être mentionnées.
- La première consiste à reconnaître que le renforcement des capacités est plus qu'un simple soutien financier en vue de l'exécution d'un projet de recherche ponctuel (voir également la section VII.). Les partenaires du Centre dans les pays en développement ont exprimé le désir d'en savoir plus sur les modalités d'un partenariat efficace. Il est donc attendu qu'au cours de cette période quinquennale, la DPDA prendra l'initiative de concevoir et de mettre en œuvre un programme à l'intention des partenaires de recherche et de créer des réseaux sur les divers aspects de la mobilisation des ressources. Grâce à ces activités, elle renforcera les capacités institutionnelles et les compétences des gestionnaires de la recherche, contribuant, en définitive, à la viabilité financière de la recherche pour le développement.
  - La seconde tendance est l'émergence de pays jusqu'à maintenant bénéficiaires de l'aide qui deviennent eux-mêmes des bailleurs de fonds. Le Brésil, la Chine, l'Inde,

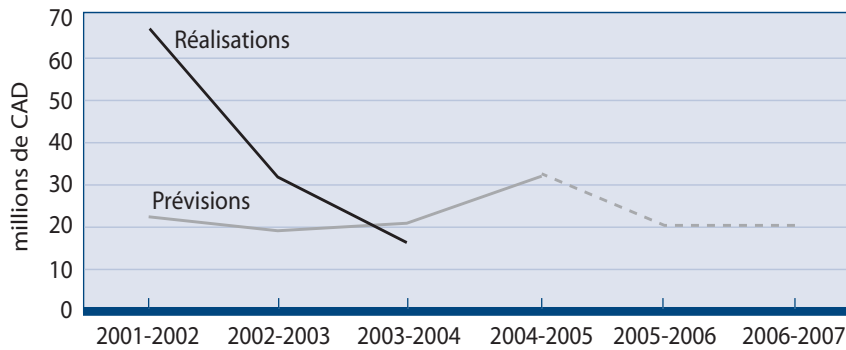
l'Afrique du Sud et la Corée du Sud, par exemple, ont des programmes d'aide publique au développement qui augmenteront en taille et en complexité dans les années à venir. Leurs contributions aux programmes de recherche pour le développement créeront des occasions pour le Centre, aussi bien du point de vue de l'accès aux ressources que du façonnement de l'évolution de ces programmes. La qualité de l'interaction avec ces nouveaux programmes ne sera pas, du moins initialement, déterminée par l'importance de la transaction financière mais plutôt par l'innovation résultant du fait de travailler dans une modalité Nord-Sud-Sud.

- La troisième tendance est l'apparition probable de solides partenariats public-privé dans la sphère de la recherche pour le développement. Bien qu'aucun n'aille sans risque ni controverse, un effort considérable sera fait pour comprendre le fonctionnement des firmes de TI, des sociétés pharmaceutiques et des entreprises des secteurs minier et forestier et pour collaborer avec elles. Un départ prometteur semble avoir été réalisé avec le concours du programme Unlimited Potential de la société Microsoft. Le domaine de programme TIC-D a collaboré avec cette dernière à la conception du réseau mondial de soutien aux télécentres et prévu des liens entre ce nouveau réseau et des collaborateurs du Centre en recherche appliquée.

111 La figure 1 montre l'évolution des prévisions et des réalisations au titre du cofinancement (soit les sommes qui ont transité par le Centre pour de telles activités et ont été administrées par lui à ces fins) de 2001-2002 à 2004-2005. Il convient de noter quelques points.

- Le transfert de la responsabilité de plusieurs initiatives financées par d'autres bailleurs de fonds et parvenues à maturité (par exemple le Secrétariat pour une politique commerciale et industrielle devenu Trade and Industrial Policy Strategies) et de grandes initiatives financées par des bailleurs de fonds externes et dont la mission ne cadrait pas tout à fait avec celle du Centre (surtout l'Initiative micronutriments et SchoolNets) s'est traduit par une baisse du niveau de cofinancement annuel.
- Le Centre compte promouvoir énergiquement des partenariats ancrés dans une solide assise de programme mais s'abstiendra de fixer un objectif financier précis au regard de l'expansion des ressources. Néanmoins, il s'attend à ce que la somme de 15 millions de dollars environ reçue au titre du cofinancement au cours des quatre dernières années augmente et dépasse les 20 millions de dollars.
- Le Centre visera l'application aux nouvelles ententes d'un taux de recouvrement des coûts indirects de 12 %. Toutefois, le taux moyen réalisé peut être inférieur en raison d'anciennes ententes comptabilisées à moins de 12 % et aussi compte tenu du fait que le Centre peut choisir de réduire en partie le taux de recouvrement des coûts indirects dans le cas de certains partenariats. De ce fait, le taux réalisé actuel de 6 % devrait grimper à 9 % d'ici à 2010. Le Centre visera un recouvrement des coûts directs de 100 % sur les nouvelles contributions reçues durant la période 2005-2010.

**Figure 1. Total des affectations au cofinancement XR dans l'ensemble des programmes du CRDI de 2001 à 2005**



**Remarques**

Par prévisions, on entend le cumul des probabilités envisagées par la DGPP et les chefs d'équipes (CE) trois mois avant le début de l'exercice.

Le chiffre indiqué pour les prévisions de l'exercice 2004-2005 a été révisé en septembre 2004.

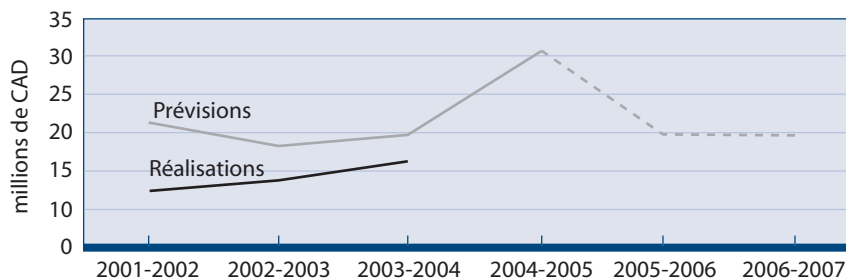
Les réalisations correspondent aux chiffres produits par EPIC le 17 mai 2004.

Il s'agit des chiffres se rapportant aux IP, aux secrétariats et aux projets d'envergure, à l'exclusion de l'ICA. Seuls les chiffres de l'exercice 2004-2005 comprennent l'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA) et Connectivité Afrique (CA).

Les chiffres ne tiennent pas compte du recouvrement des coûts indirects à hauteur de 10 %.

Les chiffres relatifs à l'Initiative micronutriments (IM) étaient inclus jusqu'à l'exercice 2002-2003.

**Figure 1A. Total des affectations au cofinancement XR dans l'ensemble des programmes du CRDI de 2001 à 2005, Initiative micronutriments non comprise**



**Remarques**

Par prévisions, on entend le cumul des probabilités envisagées par la DGPP et les chefs d'équipes trois mois avant le début de l'exercice.

Le chiffre indiqué pour les prévisions de l'exercice 2004-2005 a été révisé en septembre 2004.

Les réalisations correspondent aux chiffres produits par EPIC le 17 mai 2004.

Il s'agit des chiffres se rapportant aux IP, aux secrétariats et aux projets d'envergure, à l'exclusion de l'ICA. Seuls les chiffres de l'exercice 2004-2005 comprennent l'ICA et CA.

Les chiffres ne tiennent pas compte du recouvrement des coûts indirects à hauteur de 10 %.





## VII. Modalités

### i. Initiatives de programme, secrétariats et projets d'envergure

- 112 Les programmes du Centre continueront de se décliner selon les trois modalités existantes — initiatives de programme (IP), secrétariats et projets d'envergure, quoique avec quelques fusions dans l'application des deux dernières.
- 113 Les IP demeurent inchangées au regard de leur conception et de leur structure. Ce sont des équipes pluridisciplinaires placées sous la direction d'un chef d'équipe et structurées autour d'un aspect du développement. Généralement, les membres de l'équipe travaillent à partir de divers bureaux du CRDI. Les IP préparent un descriptif qui fait état des préceptes clés et des activités de l'équipe pour une période de cinq ans, document qui reçoit l'approbation du Conseil des gouverneurs. Les descriptifs forment le volet dit « évolutif » du CP. Compte tenu des leçons tirées du CGSP 2000-2005 et des nombreux examens externes effectués, les IP seront, de 2005 à 2010, des entités plus larges aussi bien sur le plan financier que sur celui des ressources humaines. Cela, grâce à la consolidation de programmes existants (voir les sections précédentes consacrées aux domaines de programme) conjuguée à l'augmentation escomptée des affectations découlant d'un crédit parlementaire et d'un financement externe prévus en hausse. Des entités de programme élargies résisteront mieux aux chocs inévitables que subit tout système et elles autoriseront une plus grande souplesse dans la programmation.
- 114 Les secrétariats constituent une modalité de prestation des programmes qui a été créée au début des années 1990 — alors que le Centre connaissait de grandes difficultés financières — dans le but de faciliter l'expansion des ressources. Les secrétariats aussi sont structurés autour d'un aspect du développement. Il s'agit de programmes financés par plusieurs bailleurs de fonds qui sont hébergés en interne et donc régis par la structure et les modes de fonctionnement du Centre. Chaque secrétariat est placé sous la responsabilité d'un directeur exécutif, qui gère le personnel de programme et les employés administratifs et qui rend compte au Centre par l'entremise d'un comité directeur composé de représentants des principales parties prenantes.
- 115 Un projet d'envergure est un projet d'une grande ampleur (par opposition à une initiative de programme qui regroupe plusieurs projets) mais est généralement plus contenu qu'une IP ou un secrétariat. Cette modalité permet au Centre de travailler dans un domaine ou de saisir une occasion sans avoir à créer les structures d'une IP ou d'un secrétariat.
- 116 Jusqu'à la création des domaines de programme (et à la nomination de leur directeur) en 2000, ces trois modalités intervenaient de façon indépendante. La création des domaines de programme a apporté à la programmation du Centre un degré important de cohérence thématique et gestionnelle. En conséquence, à l'intérieur de chacun des domaines de programme, le fonctionnement des IP, des secrétariats et des projets d'envergure se fait de manière beaucoup plus intégrée qu'auparavant. Les exemples de coopération abondent (et sont donnés chaque année dans le Programme des travaux et budget (PTB) et les rapports des directeurs des domaines de programme et des directeurs régionaux). Le partenariat et l'expansion des ressources sont inhérents aux trois modalités, ce qui amoindrit considérablement une des raisons d'être des secrétariats. La plupart

des transferts des responsabilités des secrétariats entre 2000 et 2005 ont été motivés par des considérations ayant trait à la concordance (imparfaite) avec la programmation et au degré (élevé) de maturité atteint par le secrétariat. Les partenariats peuvent être établis quelle que soit la modalité. Il est présumé que, de 2005 à 2010, l'impératif financier ne sera pas déterminant pour la conclusion d'un accord. Il est donc probable que cette modalité (le secrétariat) telle qu'on la conçoit présentement puisse céder la place à une IP ou à un projet d'envergure sans diminuer aucunement les avantages apportés par le regroupement de multiples partenaires et une programmation concertée.

- 117 Le CRDI continuera de procéder à des transferts de responsabilités au besoin. Le transfert comporte la cession à un organisme externe de la maîtrise du contenu et de la gestion d'une activité hébergée au Centre. Au cours de son existence, le Centre a hébergé des activités à l'intérieur de sa structure, puis en a cédé la responsabilité pour trois raisons :
- une activité peut avoir été « en gestation » au Centre jusqu'à ce qu'on trouve un lieu plus définitif, qu'il s'agisse d'une institution existante ou d'une nouvelle entité;
  - la conviction du Centre que le renforcement des capacités est opportun et qu'il ne convient pas de « s'accrocher » à des activités;
  - une activité menée jusque-là en interne aura pu connaître un essor, aussi bien sur le plan programmatique que sur celui de sa taille, au point qu'il serait plus approprié de la constituer en entité autonome ou de la céder à une autre institution.
- 118 Au fil des ans, le Centre a toujours essaimé des activités. Citons, à titre d'exemple, le Consortium pour la recherche économique en Afrique, deux centres du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (le Centre international pour la recherche en agroforesterie et le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches), l'Initiative micronutriments (IM) et le Réseau d'études sur la politique technologique en Afrique, qui sont tous devenus des institutions autonomes résidant dans des pays en développement (à l'exception de l'IM). Le CRDI entend continuer dans cette voie, en signalant chaque année dans le PTB les possibilités qui s'offrent.

## **ii. Souplesse du système de programme**

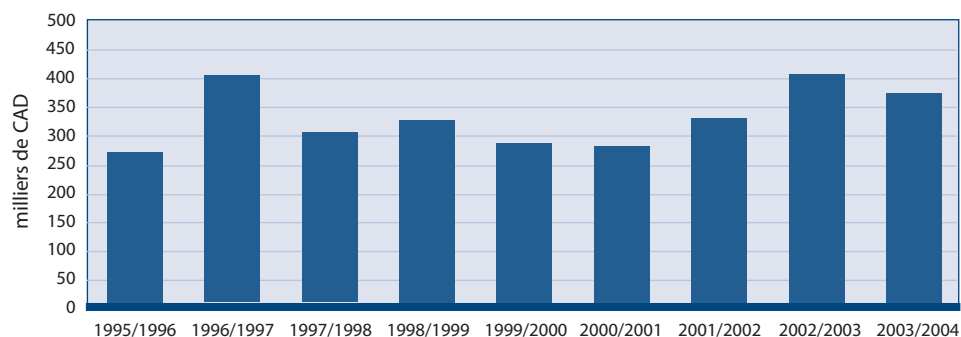
- 119 La souplesse inscrite dans les grilles annuelles des programmes du Centre sera augmentée entre 2005 et 2010. Bien qu'il soit attendu que tout programme conservera une certaine souplesse afin de saisir les occasions qui se présentent, trois ouvertures sont en outre expressément prévues à cette fin. La première réside dans le Fonds de programme, que le Groupe des politiques et de la planification administre au nom du Comité de la haute direction afin de saisir des occasions inattendues de création de partenariats institutionnels et de consolidation de la réputation internationale du Centre. La deuxième provient du Fonds d'activités régionales, que tout directeur régional administre pour donner suite aux priorités de sa région et tirer parti des possibilités qui s'y présentent. La troisième est le poste budgétaire de la Planification à long terme, administré par la Direction générale des programmes et des partenariats. Durant presque toute la période 2000-2005, ces fonds représentaient ensemble environ 12 % des fonds de programme; à un moment où les affectations de programme étaient en hausse, cela a eu pour effet de pratiquement doubler leur valeur monétaire en cours de période (jusqu'à 9,3 millions de dollars pour l'exercice 2004-2005).

- 120 Les gouverneurs ont approuvé de façon constante la présence d'une certaine souplesse à l'intérieur du système de programme. Cette souplesse fort saine favorise :
- un engagement prompt lorsque des occasions géographiques ou thématiques se présentent;
  - l'exécution d'activités exploratoires de recherche dans le contexte de la stratégie générale et du cadre programmatique;
  - les priorités institutionnelles (l'établissement de liens entre la recherche et les politiques, par exemple);
  - le financement de congés sabbatiques et de stages;
  - l'octroi de fonds supplémentaires pour renforcer certains projets ou programmes ou les reproduire dans d'autres régions.
- 121 En présumant que le crédit parlementaire consenti au Centre continuera d'augmenter d'au moins 8 % par année, la souplesse durant la période 2005-2010 sera accrue de deux façons. Premièrement, les responsables des programmes s'assureront que les filières de projets administrées par le personnel de programme conservent la capacité de réagir à des situations nouvelles et à des possibilités qui se font jour. Deuxièmement, une plus grande part des fonds de programme sera consacrée explicitement à « l'innovation ». Il importe d'insister sur la combinaison de ces deux approches; ainsi, on évitera l'augmentation des coûts de transaction internes et la création d'une dichotomie artificielle entre les activités d'innovation et les programmes dits « réguliers », qui pourraient voir ces fonds destinés à l'innovation comme s'ils venaient s'ajouter (et s'ils étaient extérieurs) à leurs processus de prise de décisions et d'établissement de priorités.

### **iii. Tendances des projets**

- 122 Les figures 2 et 3 montrent l'évolution de la taille des projets, par IP et dans l'ensemble. On constate une légère tendance vers des projets d'une valeur financière accrue. Depuis la mise en place du système des IP en 1996, la valeur moyenne des projets au Centre a fluctué autour de la marque des 300 000 CAD et se situait à hauteur de 350 000 CAD environ en 2003-2004. Cette moyenne cache un écart prononcé entre les IP, dont peu ont des projets atteignant annuellement plus de 400 000 CAD en moyenne mais en ont plusieurs qui se regroupent autour de 250 000 CAD.

**Figure 2. Valeur annuelle moyenne des projets de 1995 à 2004**



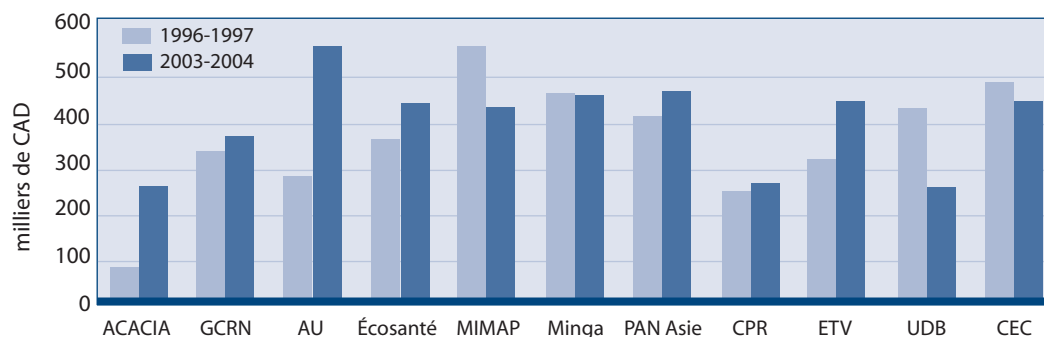
**Remarques**

Uniquement les projets de recherche à financement interne, tous les suppléments étant réputés approuvés au même moment (durant le même exercice) que le montant initial.

Initiatives de programme incluses : ACACIA, GCRN, AU, Écosanté, MIMAP, MINGA, PAN Asie, CPR, ETV, UDB, CEC.

Tous les projets de recherche non reliés à une IP (projets d'envergure, activités exploratoires, modes souples de financement, Section de l'évaluation, DIS) ne sont pas inclus.

**Figure 3. Valeur moyenne des projets par IP, 1996-1997 et 2003-2004**



**Remarques**

Uniquement les projets de recherche à financement interne, tous les suppléments étant réputés approuvés au même moment (durant le même exercice) que le montant initial.

Certains projets préexistants ont été attribués après la création des IP.

Une fois les IP créées, il y a eu attribution rétroactive des projets hors IP en cours dans la mesure où ils correspondaient aux objectifs des IP.

123 De 2005 à 2010, la légère tendance à la hausse de la taille des projets se poursuivra, voire s'accélélera. Il y a plusieurs raisons à cela. En tout premier lieu, tout au long de la dernière période quinquennale (2000-2005), la programmation (et donc les projets) émergeait d'une période de restrictions budgétaires. Les budgets des projets étaient réduits de façon concomitante. Or des projets plus faibles exigent plus de travail. Avec l'amélioration de la situation financière du Centre, certaines amputations superflues des budgets des propositions présentées ne seront plus nécessaires. Il n'y a pas situation plus favorable que l'acceptation de projets qui sont financés de manière complète et satisfaisante dès leur commencement.

#### **iv. Initiatives de renforcement des capacités**

- 124 Tout aussi important, le processus de renforcement des capacités par la voie de la recherche doit être compris dans le contexte plus ample du renforcement des capacités — capacités des institutions et compétences nécessaires pour « faire de bonnes recherches » tout en étant en mesure de gérer des fonds, de nouer des partenariats, de communiquer et d'établir des réseaux. Les projets qui incorporent ces autres éléments du renforcement des capacités conforteront les efforts déployés — et leur taille et leur portée seront nécessairement plus étendues.
- 125 Cette vision plus complète du renforcement des capacités s'incarnera dans les projets financés par les entités de programme du Centre, ainsi que dans des initiatives à l'échelle du Centre administrées par le groupe fonctionnel compétent. De 2005 à 2010, nous comptons appuyer des initiatives qui seront d'envergure mondiale ou régionale entre autres dans les domaines suivants :
- communications,
  - liens entre recherche et politiques,
  - partenariats et expansion des ressources,
  - accès électronique aux données et à l'information,
  - administration financière.

#### **v. Mécanismes d'octroi de subventions par voie de concours et bourses**

- 126 Un ultime aspect sur lequel nous prévoyons mettre l'accent est celui de l'utilisation des mécanismes d'octroi de subventions par voie de concours et des stages et bourses.
- Les mécanismes d'octroi de subventions par voie de concours sont un complément utile des activités plus axées sur le renforcement des capacités (bien que les deux ne s'excluent pas). Même si leur mise en place demande beaucoup de travail, une fois établis, ils offrent la possibilité d'atteindre plusieurs objectifs, souvent en même temps. La plupart de ces mécanismes ont ceci d'intéressant qu'on peut en élargir la taille et la portée sans que cela exige beaucoup de travail (c'est l'avantage que procurent des frais de démarrage élevés). Le partenariat devient possible à différents stades du processus. Ces mécanismes permettent :
    - la formation et le renforcement des capacités dans une nouvelle méthodologie;
    - la hausse de la visibilité d'un aspect du développement constituant un créneau;
    - l'établissement de réseaux;
    - l'apport d'une plus grande visibilité à l'action du Centre;
    - la faculté d'attirer des théoriciens et des praticiens de niveau international dans l'orbite du Centre;
    - la mise en place d'un processus d'octroi de subventions plus systématique et plus transparent.
  - Les bourses constituent un sous-ensemble du mécanisme d'octroi de subventions par voie de concours. Au CRDI, elles sont destinées à de jeunes chercheurs, ce qui permet de toucher un groupe qui n'est pas ciblé généralement par les projets « réguliers »,

qui, par leur nature, s'adressent à des chercheurs et des responsables de politiques de niveau intermédiaire ou supérieur. Plusieurs des examens externes des IP ont fait valoir l'importance de faire s'épanouir les jeunes talents, surtout dans des méthodologies et domaines émergents. Voilà qui crée un vivier pour le Centre et complète une portion du « cycle de vie » de la recherche qui a été relativement négligée pendant près d'une décennie. Outre l'augmentation des ressources permettant d'appuyer les étudiants canadiens de cycle supérieur pour l'exécution de leurs travaux sur le terrain dans des pays en développement, un programme sera (re)mis sur pied pour aider les étudiants universitaires de cycle supérieur qui sont ressortissants de pays en développement à mener à bien leurs travaux sur le terrain ou à étudier quelque temps dans une université canadienne.